



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, 11 avril 2025

n°84/ H030

**Commission  
Démographie et Questions Sociales**

**Programme de travail des producteurs de la statistique  
Année 2025**

## Sommaire

DEPS – DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA CULTURE.....	3
DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....	7
DSED – DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION. DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.....	19
INED – INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES.....	22
INSEE - (DÉPARTEMENT DE LA DÉMOGRAPHIE). DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....	26
INSEE (DRCVM) – DÉPARTEMENT DES RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....	31
INSEE (DPCEM) – DÉPARTEMENT DES PRIX A LA CONSOMMATION ET DES ENQUÊTES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....	37
INSEE/UEDS – UNITÉ DES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....	40
IRDES (GIP) – INSTITUT DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ.....	43
SPF – SANTÉ PUBLIQUE FRANCE .....	45
LEDA/LEGOS – LABORATOIRE D'ÉCONOMIE ET DE GESTION DES ORGANISATIONS DE SANTÉ. UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE.....	47
MEOS, INJEP – MISSION DES ÉTUDES, DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES. INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE.....	54
OFDT – OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES.....	61
SDES– SERVICE DES DONNES ET ÉTUDES STATISTIQUES - MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	64
ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2024-2028.....	66



## 0. Orientations pour 2025

---

L'année 2025 sera consacrée à la poursuite des objectifs d'élargissement de la production statistique du service (pass Culture, observation de l'emploi culturel, suivi conjoncturel, fréquentation des patrimoines, billetterie du spectacle vivant, base des lieux, exploitation des données de la DGFIP sur les crédits d'impôt et le mécénat...).

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

**L'enquête sur les pratiques culturelles** - enquête décennale menée depuis 1973 - sera renouvelée **en 2028 pour sa 7<sup>e</sup> édition**. Cette enquête permet de faire une photographie des rapports que les résidents français entretiennent avec la culture et les médias et d'en étudier les évolutions structurelles.

Cette année marque le début des réflexions sur la conception de l'enquête (calendrier, comitologie, conception du questionnaire, ciblage des problématiques explorées, délimitation du champ/de l'échantillonnage, protocole de collecte, élaboration du budget, etc.) et de sa labellisation (Cnis, Comité du label).

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

#### **Fréquentation et recettes spectacle vivant**

Le dispositif Sibil (Système d'Information BILletterie) de remontée centralisée des données de billetterie par voie dématérialisée du spectacle vivant, a été conçu pour constituer un référent national d'informations sur la fréquentation et la recette globale de billetterie, mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2018 en application de l'article 48 de la loi « Liberté de création, architecture et patrimoine ». Le Deps a consolidé la remontée de ces données et les a enrichies des données fiscales provenant du Centre national de la musique (CNM) et de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), avec lesquels il a conventionné dans le cadre d'un avis du Cnis. Suite à une première étude sur la billetterie du spectacle vivant publiée en décembre 2023, et une actualisation des résultats réalisée en 2024, ce dispositif sera renforcé en continu et les résultats publiés annuellement.

## **Pass Culture**

Avec la sortie du pass Culture de la première cohorte de jeunes bénéficiaires à l'été 2023, se présente l'opportunité d'étudier l'historique de leurs consommations culturelles dans le cadre du dispositif.

Au cours de l'année 2024, différents travaux ont été engagés :

- évolution de la convention signée avec la SAS pass Culture concernant la transmission des données issues de l'application pass Culture ; réception de données complémentaires (localisation des bénéficiaires et des offreurs) ;
- co-réalisation d'une enquête par le Deps et la Cour des comptes sur un échantillon de 5 000 jeunes qui ont été interrogés sur leurs pratiques culturelles et sur leur usage du pass Culture ;
- réception des données du panel Orientation de l'Éducation nationale, qui porte sur un échantillon représentatif de jeunes scolarisés auxquels des questions ont été posées sur les freins à l'utilisation du pass Culture ;
- contribution au rapport de l'Inspection générale des Affaires culturelles (Igac) sur le pass Culture (calculs d'indicateurs statistiques à partir des données de l'application).

Dans la suite de ces premières exploitations menées en 2024, cinq projets concernant le pass Culture sont programmés en 2025 :

- gestion de la base de données du pass Culture : documentation, nettoyage et maîtrise ;
- définition d'indicateurs statistiques et mise en place d'une chaîne de production sur ces indicateurs ;
- mise en place d'extractions accompagnées d'une documentation à destination des utilisateurs selon les besoins d'étude ;
- exploitation de la base de données du pass Culture : les analyses porteront sur le suivi des comportements et des pratiques culturelles de la première cohorte de bénéficiaires du pass Culture et permettront la réalisation d'une cartographie des bénéficiaires et des non-bénéficiaires ;
- réalisation d'une étude permettant de dresser une photographie du pass culture et de ses bénéficiaires.

## **Emploi culturel**

La population des professionnels de la culture connaît des formes d'activité variées et se caractérise par une pluriactivité importante, de sorte que pour décrire exhaustivement l'emploi culturel et les revenus associés, un appariement entre plusieurs sources est nécessaire. Le Deps poursuit l'instruction de l'appariement de la base tous salariés de l'Insee (BTS), construite à partir des déclarations sociales nominatives (DSN), qui renseigne sur les salariés permanents et intermittents, avec la base des non-salariés de l'Insee, et la base des artistes-auteurs obtenue dans sa convention d'échange de données avec la Direction des Statistiques, des Études et de la Prévision (Disep) à l'Ursaff Caisse nationale.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

## **Mise en œuvre d'un sur-échantillon Culture dans la future enquête Génération 2021 conduite par le Céreq (en 2024)**

Le sur-échantillon sera constitué de l'ensemble des sortants des formations supérieures dans le domaine artistique et culturel (périmètre SISE-Culture).

Calendrier : Enquête de terrain (2024). Transmission des données en 2025.

## **Langues dans l'Enquête Famille 2025**

Le Deps et la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) ont établi un partenariat avec l'Insee qui a accepté d'introduire dans **l'enquête Familles 2025** trois questions sur les langues (langues transmises par les parents, langues parlées au quotidien et langues parlées aux enfants). Ce module – réédition d'un module introduit dans le recensement de la population en 1999 - permettra d'actualiser les résultats produits il y a 25 ans sur le sujet. Le questionnaire Familles, adossée au recensement de la population sera sur le terrain début 2025. En parallèle le Deps et la DGLFLF mettront en place le programme d'exploitation et des premiers tests de codification des langues seront menées sur les données de l'enquête pilote 2024.

## **Exploitation d'Adage<sup>1</sup> : action utilisant la part collective du pass Culture**

À la suite d'une publication en 2024 sur les usages du pass Culture dans les collèges et lycées en 2022-2023 au niveau des établissements, est envisagée une publication exploitant les données d'Adage sur la part collective du pass Culture à l'échelle des élèves (en fonction de l'expertise de la qualité des données).

## **SRCV : exploration de données sur les pratiques culturelles**

L'enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie des ménages (SRCV) est le volet français piloté par l'Insee, du dispositif d'enquête européen Silc (coordonné par Eurostat). Il s'agira d'un travail exploratoire à partir des données européennes des questionnaires harmonisés afin d'établir la base d'une future analyse sous l'angle de la participation culturelle et du bien-être. Le module européen participation sociale et vie culturelle est passé en 2022, le Deps a pris contact avec Eurostat afin d'obtenir les données individuelles de tous les pays participants.

## **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

### **Changement de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : impacts du passage à la PCS 2020 sur le périmètre des professions culturelles et artistiques**

Pour déterminer annuellement les effectifs et caractéristiques des professionnels de la culture, l'enquête Emploi est la source de référence et la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) permet de produire des indicateurs par famille de professions culturelles ou artistiques et par profession détaillée. Or cette nomenclature PCS a été modifiée : alors que les professions sont codées en PCS 2003 dans les millésimes 2019 et 2020, l'enquête emploi 2021 est la première enquête du service statistique public utilisant la nouvelle PCS 2020.

---

<sup>1</sup>Application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle

Comme, d'une part, il n'existe pas systématiquement de stricte équivalence entre un seul code détaillé de la PCS 2003 et un seul code détaillé de la PCS 2020 et que, d'autre part, des codes détaillés de la PCS 2020 *a priori* culturels incluent aussi des professions ni culturelles ni artistiques, un suivi manuel des libellés de professions a été effectué dans l'enquête Emploi 2021 de façon à leur affecter un code PCS 2003.

En 2025, une proposition de recodification permettant de construire de nouveaux agrégats et sous-agrégats de professions culturelles et artistiques à partir de la PCS 2020 sera élaborée.

### **Évolution de la Nomenclature d'activités française et du cadre européen des statistiques culturelles**

En 2025, la nouvelle Nomenclature d'activités française (NAF) va être mise en œuvre dans les bases statistiques, tout comme la Nomenclature des activités européennes (NACE), puis les entreprises devront changer de code NAF d'activité principale au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le Deps pourra rester en support de ces évolutions pour le champ culturel. De façon concomitante, la définition harmonisée du champ culturel, issue du rapport « ESS-net Culture », va évoluer à la suite des concertations des différents services statistiques européens dont le Deps, sous l'égide d'Eurostat.

Une note méthodologique visera à expliciter les changements survenus dans le cadre de ces deux révisions et leurs conséquences sur l'observation de l'économie des secteurs culturels. **[ESM. 9]**

Calendrier : S1 2025

## **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

### **Enquêtes manifestations nationales**

Le Deps a mis en place un outil de remontée de fréquentation des Journées européennes du Patrimoine en 2023. De même, un dispositif de remontées de fréquentations a été réalisé lors de l'édition 2024 de « Biblis en folie ». Ce dispositif a vocation à être déployé progressivement pour chacun des événements nationaux porté par le ministère (Nuit européenne des musées, Journées nationales de l'architecture, Rendez-vous aux jardins les journées européennes de l'archéologie, les journées européennes des métiers d'art).

### **Harmonisation des six bases de données Pratiques culturelles (France métropolitaine et DROM)**

L'ambition est d'harmoniser les six bases de l'enquête Pratiques culturelles (France métropolitaine et DROM) afin de rendre possibles des exploitations à l'échelle du territoire national et de produire une documentation commune (questionnaire et dictionnaire des variables de la base de données fusionnées).

Valorisation envisagée : mise en ligne de la base de données fusionnée et de la documentation sur Progodo-Quetelet

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025**

---

Sans objet

**- DREES -**  
**- SSM Santé et solidarités -**

## **0. Orientations pour 2025**

---

La mission de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) vise à toujours mieux éclairer le débat sur les politiques publiques dans les champs sanitaire et social, ce qui constitue une forme de gageure car il s'agit d'un champ extrêmement large, qui va de la retraite à la santé, du handicap à la dépendance, de la famille à la solidarité. Cela revient à suivre statistiquement l'équivalent de 32 points de PIB de dépenses publiques (sur les 57 points de PIB de dépenses publiques).

En 2025, comme chaque année, la Drees poursuivra la collecte d'enquêtes ou de dispositifs d'enquêtes périodiques. Elle investira également dans la préparation d'enquêtes aperiodiques originales. Elle continuera également la remontée de données administratives (remontées individuelles). Enfin elle poursuivra les investissements méthodologiques réalisés sur les comptes de la santé (estimation fondée non plus sur des données agrégées mais sur des données individuelles) et dans de nouvelles sources (déclaration sociale nominative (DSN) et Dispositif ressources mensuelles (DRM)) pour approfondir la connaissance des revenus des professionnels de santé ou encore comprendre les déterminants du non-recours (à la prime d'activité par exemple).

Au-delà de cette production d'enquêtes et de données pour répondre à sa mission première d'information générale sur la santé et les solidarités, la Drees continuera à intervenir en appui à la conception et à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine sanitaire et social, forte de sa connaissance des données chiffrées. L'exploitation et l'amélioration des outils de microsimulation se poursuivront, notamment pour évaluer l'impact redistributif du système socio-fiscal français, avec de nouveau un investissement particulier sur la situation des étudiants.

Enfin, la Drees poursuivra le développement de sa troisième mission, apparue en pleine lumière au moment de la crise Covid. Elle consiste à offrir un appui aux directions opérationnelles des ministères en charge de la santé et des solidarités lorsqu'il s'agit de concevoir et d'utiliser leurs systèmes d'information pour mieux piloter avec la donnée recueillie les politiques dont elles ont la charge. Cette mission n'est pas sans lien avec celle d'administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes (AMDAC) pour le secteur de la santé et de la solidarité, qui a été confiée à la Drees en 2021. En 2025, la Drees poursuivra ses travaux d'analyse économique et financière des opérateurs privés des domaines sanitaire et médico-social en fournissant de premiers éléments de diagnostic ou encore ceux auprès de l'ANSM<sup>2</sup> pour étudier et prévoir les ruptures de médicaments.

<sup>2</sup>Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### Dans le domaine de la santé :

#### **Enquête de santé européenne (*European Health Interview Survey, EHIS*)**

L'enquête répondant au règlement européen (enquête santé et recours aux soins, ESR) sera complétée par deux volets :

- comme en 2019 pour la précédente édition, des extensions seront réalisées dans chacun des cinq DROM hors Mayotte (enquête santé dans les outre-mers, ESO), le règlement européen ne couvrant que la France métropolitaine pour cette enquête ; l'enquête devait initialement couvrir Mayotte, mais l'opération a été annulée suite au passage du cyclone Chido en décembre 2024 ;
- l'enquête sera complétée par un échantillon large (~ 200 000 personnes) interrogé par téléphone et internet exclusivement, afin notamment de décliner les principaux indicateurs de l'enquête EHIS au niveau départemental (enquête santé et territoire, EST). Le terrain aura lieu à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2025, et se terminera au 3<sup>e</sup> trimestre 2026.

Les trois enquêtes seront enrichies avec les données fiscales sur le revenu de vie des ménages et avec les données du système national des données de santé (SNDS) sur les consommations de soin.

#### **Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale**

Il s'agira de la 5<sup>e</sup> édition de ce panel ; les quatre précédentes éditions couvraient les périodes 2007-2009, 2010-2012, 2014-2017 et 2018-2022. Les objectifs principaux du dispositif sont inchangés : observer le cadre d'activité, l'environnement professionnel et les rythmes de travail, observer les pratiques de prise en charge en médecine générale et leurs déterminants, répondre aux attentes spécifiques des acteurs régionaux. Comme les précédentes éditions, la préparation de cette enquête a fait l'objet d'une large consultation au cours de l'année 2024, avec comme objectif une vague d'inclusion courant 2025. Le panel sera enrichi avec les données du système national des données de santé (SNDS) sur l'activité des professionnels de santé et les caractéristiques de leur patientèle.

Par ailleurs, plusieurs enquêtes collectées en 2023 feront l'objet d'**appariements avec le système national de données de santé (SNDS)** en 2025 :

- **l'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières 2023 (ENSU 2023)**, pour enrichir les informations recueillies sur le parcours amont et aval des passages aux urgences ; **[DQS 3]**
- le millésime 2023 de **l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages (SRCV 2023)** avec son module sur les complémentaires santé, pour la construction d'une nouvelle édition du modèle de microsimulation Ines-Omar (il décrit la répartition du financement des dépenses de santé entre l'assurance maladie publique, les complémentaires santé privées et les ménages selon leurs caractéristiques sociodémographiques) qui repose sur les consommations réelles de soins des ménages ;

- le volet français de l'enquête de l'OCDE intitulée **Patient-Reported Indicator Survey (PaRIS)** et réalisée par la Drees en 2023 ; l'appariement permettra de compléter la description de l'activité des médecins de l'échantillon et des relations des patients avec le système de santé, au-delà des informations recueillies dans l'enquête ; divers travaux méthodologiques pourraient également être conduits (confrontation des données déclaratives de l'enquête et de données administratives décrivant l'état de santé et les recours aux soins ; apport des données du SNDS pour le redressement de la non-réponse) ;
- enfin, l'appariement de l'enquête **EpiCov (dernière vague à l'automne 2022)** avec le SNDS pour enrichir les informations collectées sur la santé des personnes et l'impact de l'épidémie de Covid (infection, hospitalisation, vaccination), et pouvoir suivre dans le temps les conséquences de l'épidémie sur leur état de santé (santé mentale, Covid longs, etc.) ; cet appariement a la particularité d'être la première enquête du service statistique public à être inscrite au catalogue du SNDS.

### **Dans le domaine social et médico-social :**

#### **Plusieurs opérations seront en phase de collecte en 2025.**

- **Enquêtes Autonomie** : la collecte des volets « protection de l'enfance » débutée en 2024, se poursuit en 2025.
  - L'enquête dans les établissements pénitentiaires sera également collectée en 2025.
  - Les volets des enquêtes Autonomie en ménage ordinaire, en établissements du champ du handicap, de la perte d'autonomie ou de prise en charge de la santé mentale seront appariés au SNDS.
- **Enquête Sans-Domicile 2025** : la préparation de l'enquête Sans Domicile, menée conjointement par la Drees et l'Insee, se poursuivra début 2025. La collecte menée en face-à-face par des enquêteurs Insee se tiendra au 2<sup>e</sup> trimestre, les travaux post-collecte débuteront début septembre. Il est envisagé d'apparier les données collectées aux données de l'état civil et du SNDS, pour étudier la mortalité et l'évolution de la santé des personnes sans domicile.
- **Enquête ES-DS 2024-2025** : une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale aura lieu au premier semestre 2025. L'ensemble des centres d'hébergement et des établissements de logement adapté de France seront interrogés. La collecte se fait *via* un site de collecte en ligne.
- **Enquête ASCO** : en 2025, la Drees renouvelle l'enquête Asco dédiée à l'action sociale des communes et des intercommunalités. La précédente édition de l'enquête avait eu lieu en 2015. L'enquête a été présentée lors de la commission Territoire du Cnis du 6 juin 2024 et a reçu un avis d'opportunité favorable. Les principaux thèmes qui seront abordés dans l'enquête sont les types de prestations mis en place dans les communes, les établissements qu'elles gèrent (établissements pour personnes âgées, personnes handicapées, jeunes enfants, etc.), les domaines d'action et les publics visés par les

prestations sociales communales, les modalités d'attribution des aides ainsi que la répartition de ces actions entre les services des communes et leur centre communal d'action sociale (CCAS), mais aussi le transfert de ces compétences aux EPCI et à un éventuel centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Sont également évoqués les rapports des communes aux départements et à leurs autres partenaires. La collecte sera réalisée sur un site internet développé par la Drees auprès de 12 000 communes et EPCI, de septembre à décembre 2025. Les premiers résultats de l'enquête devraient être mis à disposition fin 2026.

### **Une opération est en cours de conception.**

- **Enquête nationale sur les ressources des jeunes** en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Insee : la conception et la programmation des questionnaires aboutira sur la réalisation d'un premier test fin 2025 en préparation de la grande collecte 2027. Il s'agira en particulier de valider la pertinence du protocole avec le questionnaire jeune adulte soumis par web pour une partie et par téléphone pour l'autre partie dédiée aux ressources et aux aides reçues. En outre, l'équipe de conception mettra en place la comitologie de l'enquête et animera les réunions des différents comités.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

### **Dans le domaine de la santé :**

La refonte de la collecte de la **statistique annuelle d'entreprise (SAE)**, collecte annuelle administrative d'envergure, sera poursuivie en 2025 pour prendre en compte la réforme des autorisations qui entrera en vigueur en 2023. Elle prendra effet sur deux millésimes, les collectes 2025 et 2026.

La Drees poursuivra, en lien avec l'ATIH<sup>3</sup> et la DGFIP, un plan d'action visant à améliorer la qualité de l'**enquête « comptes financiers »** de l'ATIH utilisée pour la production de statistiques sur la situation financière des établissements de santé privés à but non lucratif, de façon comparable aux établissements de santé publics et privés à but lucratif.

La Drees engagera les travaux juridiques pour renouveler l'autorisation d'apparier l'échantillon démographique permanent avec le système national des données de santé (**EDP-Santé**). La précédente autorisation ne permet en effet pas de prolonger le traitement au-delà du millésime 2022 de l'EDP. **[DQS 3]**

La Drees réalisera par ailleurs deux autres appariements du SNDS avec des sources de la statistique publique, en partenariat avec les services qui les produisent :

- le **système d'information sur la santé des étudiants (SISE)** du Sies, pour produire des statistiques sur la santé des étudiants ;

<sup>3</sup>Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

- la **base « agri-phyto »** de l'Insee pour les conséquences de l'exposition aux produits phytosanitaires sur la santé des ménages des professionnels agricoles.

### Dans le domaine social et médico-social :

- **RI Autonomie** : la collecte des remontées individuelles sur l'autonomie (RI-autonomie) se poursuivra en 2025, sur les données 2019-2022. La collecte se heurte à des difficultés de la part des éditeurs de logiciel qui détiennent les données des départements, ce qui allonge le temps de collecte.
- **Badiane** : la Drees continuera son investissement en 2025 dans l'expertise des données de la DSN sur la connaissance des personnels des structures sociales et médico-sociales, afin d'enrichir la base BADIANE. Développement de la base Badiane sur les ESMS<sup>4</sup> du champ du handicap.
- Expertise de la base Nova pour travailler sur la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile.
- Modèle de projection du nombre de personnes handicapées.
- **Registre de gestion des carrières unique (RGCU)** : la loi a confié à la Cnav, tête du réseau de l'Assurance retraite, la réalisation du Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU). Il regroupera les données élémentaires de carrière disponibles de tous les régimes, de base et complémentaires. Alimenté automatiquement, il pourra faciliter la mise en œuvre d'évolutions structurelles de la législation retraite. Les échanges seront alors simplifiés : chaque gestionnaire de retraite de n'importe quel régime aura accès à l'ensemble de la carrière de l'assuré pour fiabiliser sa carrière ou traiter sa demande de retraite. Dans ce cadre, le Bureau des retraites de la Drees a demandé l'accès aux données du RGCU pour évaluer la possibilité d'exploiter le dispositif dans le cadre de la constitution de l'échantillon inter-régimes de cotisants (EIC).
- **Information sur l'épargne retraite** : dans le cadre de ses missions d'information au public, le GIP – Union retraite propose aux assurés de consulter les produits d'épargne retraite supplémentaire dont ils sont titulaires. Pour offrir ce service, le GIP – UR a sous-traité la constitution d'une base de données sur les contrats de retraite supplémentaire à la Caisse des dépôts et consignations. Cette base contient des données au niveau produit avec des informations sur le titulaire et la nature des contrats (hors contrats en phase de rente). Le bureau des retraites a demandé l'accès aux données au titre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques avec l'objectif de réaliser des études sur les détenteurs de produit d'épargne retraite.
- **Dispositif Olinpe** : depuis janvier 2023, la Drees est responsable de la production du dispositif d'observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance (Olinpe), piloté jusqu'ici par l'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Cette base de données doit rassembler les données administratives individuelles des conseils départementaux et des collectivités à statut particulier en charge de l'aide sociale

<sup>4</sup>Établissement ou service médico-social

à l'enfance (ASE). Cette source vise à affiner la connaissance des mineurs et jeunes majeurs accompagnés par l'ASE, et notamment à produire des statistiques inédites sur les parcours en protection de l'enfance. Ces données ont vocation à être enrichies, par appariement à d'autres sources, d'informations sur les conditions de vie de ces enfants (santé, scolarité,...), et d'éléments sur leur parcours à la sortie du dispositif de protection de l'enfance, notamment en termes d'insertion professionnelle. Des investissements importants et indispensables commencés en 2023 et 2024 se poursuivent en 2025, afin d'améliorer le taux de participation des collectivités, la complétude des données transmises et leur qualité, les données collectées jusqu'ici ne permettant pas la production de statistiques robustes.

- **Les RI-Insertion** collectent, auprès des Conseils départementaux, de la Cnaf, de la MSA et de France Travail, des données individuelles sur les droits au RSA, les parcours d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Une première collecte a eu lieu sur la période 2017-2022. Elle va donner lieu en mars-avril 2025 à une première publication, à une première diffusion d'un jeu de données agrégées et à une première diffusion de données individuelles. Une prochaine vague, portant sur les années 2023-2025, est en cours de préparation. Il est visé une collecte au 2<sup>e</sup> trimestre 2026.

En 2025, la Drees continuera d'exploiter l'appariement de l'Enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) avec le Dispositif de Ressources mensuelles (DRM), dans plusieurs directions. D'une part, le DRM contient des éléments de revenus qui ne figurent pas dans l'ERFS (en particulier, les revenus imposables comme les rentes d'accidents du travail) mais qui figurent dans la base ressources du RSA et de la prime d'activité, et qu'il est donc nécessaire de connaître pour estimer le recours à ces prestations. D'autre part, le DRM permet de distinguer des éléments de revenus qui sont agrégés dans l'ERFS, comme l'ASS<sup>5</sup> au sein de l'indemnisation du chômage ; cela nous permettra de mieux documenter les bénéficiaires de cette prestation. En outre, la fréquence mensuelle native des données du DRM nous permettra d'enrichir notre connaissance des trajectoires de revenus des ménages modestes, et en particulier la variabilité infra-annuelle de leurs revenus. Enfin, cet appariement devrait permettre d'enrichir le modèle de microsimulation Ines pour le vieillissement des revenus issus de l'ERFS ou pour l'amélioration des modules de tirage de recourants aux prestations sociales (parmi les éligibles). Une première version de cet appariement avait été réalisée sur l'ERFS 2020, il a été renouvelé sur l'ERFS 2021, et est en cours pour l'ERFS 2022. Depuis que la Drees dispose de ces appariements, un travail important d'expertise est en cours ; il est nécessaire car le DRM n'est pas une base statistique, mais une base de gestion. Ce travail d'appropriation et de redressement devrait s'achever au premier semestre de l'année 2025.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En partenariat avec l'Institut des politiques publiques dans le cadre du projet Kappa, le modèle **Autonomix**, sur les restes à charge pour l'autonomie pour les personnes handicapées, sera rebasé à partir des données de l'enquête Autonomie, des RI Autonomie et de l'enquête EHPA<sup>6</sup>.

<sup>5</sup>Allocation de solidarité spécifique

<sup>6</sup>Enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées

**Le modèle Livia**, de projection des lieux de vie des personnes en perte d'autonomie, sera actualisé en s'appuyant sur les dernières projections de population en perte d'autonomie de l'Insee.

**Microsimulation des coûts publics d'accueil de la petite enfance** : la Drees engagera des travaux méthodologiques sur la manière de désagréger les coûts publics d'accueil de la petite enfance par type de famille en mobilisant notamment les informations collectées par l'enquête Modes de garde et d'accueil de la petite enfance réalisée par la Drees en 2021.

En 2024, la Drees a procédé à une amélioration méthodologique majeure des comptes de la santé. Pour la partie des soins de ville inscrite au système national des données de santé (SNDS), qui constitue la majorité des dépenses, et l'essentiel de la partie hors hôpital, la méthode d'estimation de la dépense de soins a été complètement revue : elle est maintenant assise directement sur les données détaillées du SNDS ; auparavant, les dépenses étaient estimées à partir de données agrégées. Ce travail important a permis d'enrichir le panorama des comptes de la santé, avec notamment la désagrégation des dépenses de soins en médecins spécialistes en ses différentes composantes. Ces améliorations ont été présentées à la commission des comptes de la santé en novembre 2024. Ces travaux ne sont pas achevés, mais le seront en 2025 ; il reste en effet à documenter ce travail méthodologique important, ce qui prendra la forme de la publication d'un *Drees Méthodes* accompagné de la diffusion du code des programmes de ce projet. En outre, la valorisation de ces travaux, amorcée en 2024, sera poursuivie en 2025.

La Drees vise de continuer à enrichir les comptes de la santé, sur les dépenses hospitalières, de deux façons : en affinant la décomposition des postes de dépenses et en désagrégeant géographiquement le compte de l'hôpital. Comme le requiert le cadre central de la comptabilité nationale, les dépenses de soins à l'hôpital sont estimées par la somme des coûts de l'hôpital (rémunérations des personnels, consommations intermédiaires, etc.), de façon indépendante de ses recettes. La mise en œuvre actuelle de cette méthode ne permet pas de commenter de façon suffisamment détaillée l'évolution de la dépense de soins à l'hôpital. Pour améliorer cela, la Drees prévoit d'exploiter le système d'informations Diamant du PMSI<sup>7</sup>. Il est prévu que ce chantier aboutisse pour la publication du panorama des comptes de la santé de septembre 2026.

### **Construction d'un système d'information pour l'analyse économique et financière des opérateurs privés des domaines sanitaire et médico-social**

La Drees a lancé les travaux pour construire un système d'information permettant l'analyse économique et financière des opérateurs privés des domaines sanitaire et médico-social.

Il s'agit d'une opération très lourde et qui nécessite des compétences très spécifiques. Elle s'étendra sur plusieurs années. En 2025, trois axes seront prioritaires :

- la mise au point d'une méthodologie de construction d'une version « statistique » du répertoire Finess, permettant de tester la qualité des identifiants d'entreprise (Siret, Siren) qui y sont reportés et de mener les travaux nécessaires à leur correction lorsqu'ils sont erronés ou obsolètes ;

<sup>7</sup>Programme de médicalisation des systèmes d'information

Cette méthodologie sera testée et mise en œuvre progressivement, y compris par les sous-directions de la Drees, selon l'ordre de priorité des demandes analytiques adressées ;

- la construction d'un système d'information unifié à partir des liasses fiscales « brutes » transmises par la DGFIP, et couvrant la diversité des types (IR-BNC, IR-BIC vs. IS) et des régimes (RSI/BRN vs. DECC) d'imposition des agents économiques d'intérêt ;
- la mise au point d'une méthodologie d'exploitation du SNDS afin de construire différents indicateurs d'activité et de financements publics perçus par les opérateurs privés. Ces travaux sont menés avec l'aide de la Cnam (pour le secteur de la radiologie) et de la sous-direction Drees des synthèses, études économiques et de l'évaluation (en articulation avec la méthodologie de micro-fondation des dépenses de santé).

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La Drees est engagée depuis plusieurs années dans une politique de mise à disposition de jeux de données en open data, de datavisualisations et des codes utilisés pour ses études. Elle promeut cette dynamique dans les domaines de la santé et des solidarités à l'échelle de ses ministères de tutelle dans le cadre de son rôle d'administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes sources (AMDAC). Enfin, en lien avec la Délégation au numérique en santé (DNS), la Drees assure la gouvernance des données de santé.

En 2025, comme en 2024, de nouveaux codes sources seront mis à disposition dont certains relatifs à des publications de fin 2024 (publication sur la « Taxe carbone : une moins grande adhésion à sa hausse dans le milieu rural, quelle que soit la mesure sociale ou fiscale en contrepartie » ou encore celle sur « Les dépenses de santé en 2023 - Résultats des comptes de la santé - Édition 2024 »).

##### **Webographie Ruptures familiales, séparations et familles séparées**

Dans le cadre de la réactivation du groupe de travail des producteurs de données sur les ruptures familiales, les informations de la page [Les ruptures familiales, les séparations et les familles séparées](#) seront actualisées. Le format de cette page pourrait aussi être amélioré.

Une réflexion sera engagée pour étudier la mise à jour de la liste des **Indicateurs socio-départementaux, en lien avec l'Insee** et en associant les partenaires concernés.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Retraite et handicap	RI PCH 2016	Drees	EIR ou EIC	Drees	Champ du fichier 1
Handicap et perte d'autonomie	RI PCH 2016	Drees	RI APA ASH 2017	Drees	Champ du fichier 1
Cumul de prestations du handicap	RI Autonomie, partie CD	Drees	FR6	Cnaf	Champ du fichier 1
Cumul de prestations du handicap	Ri Autonomie, partie CD	Drees	Pensions d'invalidité	CNAM ou PASSREAU	Champ du fichier 1
Revenus et prestations du handicap	Ri Autonomie, partie CD	Drees	Fideli	Insee	Champ du fichier 1
Prestations des personnes handicapées, niveau départemental	VQS	Drees	RI Autonomie	Drees	Champ du fichier 1
Prestations des personnes handicapées	Autonomie M-I	Drees	RI Autonomie	Drees	Champ du fichier 1
Santé des personnes handicapées	Autonomie M-I	Drees	SNDS	Cnam	Champ du fichier 1
Emploi et handicap	Autonomie M-I	Drees	DSN - BTS	Insee	Champ du fichier 1
Emploi et handicap	Autonomie M-I	Drees	DSN - SISMO	Dares	Champ du fichier 1
Prestations d'autonomie des résidents d'Ehpad	EHPA	Drees	RI Autonomie	Insee	Champ du fichier 1
Prestations des résidents d'Ehpad	EHPA	Drees	FR6	Cnaf	Champ du fichier 1
Revenus des résidents d'Ehpad	EHPA	Drees	Fideli	Insee	Champ du fichier 1
Revenus et handicap	Autonomie Etab-I	Drees	Revenus fisco sociaux	Insee	Champ du fichier 1
Revenus et aidants	Autonomie Etab-A	Drees	Filosofi	Insee	Champ du fichier 1

Prestations des personnes handicapées	Autonomie Etab-I	Drees	RI Autonomie	Drees	Champ du fichier 1
Prestations autonomie et protection de l'enfance	Autonomie PE	Drees	RI Autonomie	Drees	Champ du fichier 1
Santé des personnes handicapées	Autonomie PE	Drees	SNDS	Cnam	Champ du fichier 1
Prestations de l'ASE et handicap	Autonomie PE	Drees	OLINPE	Drees	Champ du fichier 1
Suivi de mortalité	VQS	Drees	Etat Civil	Insee	Champ du fichier 1
Suivi de mortalité	Autonomie M-I	Drees	Etat Civil	Insee	Champ du fichier 1
Revenus et handicap, niveau départemental	VQS	Drees	Revenus fisco sociaux	Insee	Champ du fichier 1
Revenus et handicap	Autonomie M-I	Drees	Revenus fisco sociaux	Insee	Champ du fichier 1
Revenus et aidants	Autonomie M-A	Drees	Revenus fisco sociaux	Insee	Champ du fichier 1
AAH et handicap, niveau départemental	VQS	Drees	FR6	Cnaf	Champ du fichier 1
Etudier les limitations des bénéficiaires du RSA, niveau départemental	VQS	Drees	RI INSERTION	Drees	Champ du fichier 1
Suivi de mortalité	Autonomie M-A	Drees	Etat Civil	Insee	Champ du fichier 1
Suivi de mortalité	Autonomie Etab-I	Drees	Etat Civil	Insee	Champ du fichier 1
Suivi de mortalité	Autonomie Etab-A	Drees	Etat Civil	Insee	Champ du fichier 1
Santé des personnes handicapées	VQS	Drees	SNDS	Cnam	Champ du fichier 1
Santé des personnes aidants	Autonomie M-A	Drees	SNDS	Cnam	Champ du fichier 1
Retraite et handicap	VQS	Drees	EIR	Drees	Champ du fichier 1
Trajectoire et handicap	VQS	Drees	EDP	Drees	Champ du fichier 1
Emploi et handicap	VQS	Drees	DSN - SISMO	Insee	Champ du fichier 1

Emploi et handi-cap	VQS	Drees	DSN - Insee	Insee	Champ du fichier 1
Emploi et handi-cap	VQS	Drees	Base non salarié	Insee	Champ du fichier 1
Emploi et aidants	Autonomie M-A	Drees	DSN	Insee	Champ du fichier 1
Emploi et handi-cap	Autonomie Etab-I	Drees	DSN (Insee ou SISMO)	Insee	Champ du fichier 1
Emploi et handi-cap	Autonomie Etab-A	Drees	DSN	Insee	Champ du fichier 1
Retraite et handi-cap	RI Autonomie	Drees	EIR	Drees	Champ du fichier 1
Revenus des bénéficiaires des prestations de l'autonomie	Ri autonomie	Drees	Fidéli	Insee	Champ du fichier 1
Retour dans l'emploi et sortie des minima selon l'orientation et l'accompagnement des BRSA	RI-insertion	Drees	Eniacrams	Drees	Ensemble des bénéficiaires du RSA entre 2017 et 2022
Enrichissement de l'EIR avec des données fiscales détaillées (niveau de vie, invalidité, etc.)	EIR 2020	Drees	Fideli	Insee	Intersection de champ des deux fichiers
Parcours judiciaire des mineurs et des jeunes majeurs de l'ASE	Olinpe 2023	Drees	Cassiopée	SSER	Intersection du champ
Parcours judiciaire des mineurs et des jeunes majeurs de l'ASE	Olinpe 2023	Drees	Wineurs	SSER	Intersection du champ
Parcours judiciaire des mineurs et des jeunes majeurs de l'ASE	Olinpe 2023	Drees	Parcours	SSER	Intersection du champ
Trajectoire professionnelle des jeunes de l'ASE	Olinpe 2023	Drees	Force	Dares	Intersection du champ
Insertion profes-	Enquête Etu-	Drees	Base Tous	Insee	intersection du

sionnelle des étudiants en formation au travail en 2017	dants 2017(CSNSisée)		Salariés (CSNSisée)		champ
Statistiques détaillées sur les salaires des professionnels de santé	RPPS	Drees	BTS / Siasp	Insee	Professionnels de santé salariés
Parcours professionnel des assistants familiaux et évolution de leurs rémunérations	Enquête ASS-FAM	Drees	Base tous salariés	Insee	Intersection du champ

- DSED -  
- SSM Immigration -

## 0. Orientations pour 2025

---

### Programme d'études

Après plusieurs années consacrées exclusivement à la valorisation des résultats de l'enquête Elipa2<sup>8</sup> au travers de différentes études, le programme d'études 2025 sera principalement axé sur les premières exploitations de nouvelles sources de données issues de l'ensemble du Service statistique public (SSP) sur la population des immigrés en France : conditions de vie, conditions de travail, revenus d'activité, pratiques culturelles...

Par ailleurs, partout où les sources de données le permettent, l'accent sera mis sur la dimension territoriale de l'immigration et de l'intégration.

### Utilisation des sources administratives

Plusieurs travaux seront menés au sein de la division Valorisation des sources administratives :

- valorisations de collections de données déjà existantes : l'objectif est de sécuriser les process de remontées et de mise à disposition des informations, notamment les données destinées à Eurostat et à l'OCDE ;
- aide au pilotage de la politique publique, notamment avec la rationalisation des données ANEF-Analytics permettant l'élaboration de tableaux de bord automatisés. Il s'agira de poursuivre les travaux liés à l'intégration des données relatives aux naturalisations, aux titres de séjours ou aux éloignements ;
- intégration de nouvelles données/nouvelles sources : des réflexions autour de la mise en place de nouvelles collections seront entamées. Plusieurs pans seront étudiés : les refus d'attribution de la nationalité, le taux d'exécution des éloignements...

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Les premiers travaux relatifs à la 3<sup>e</sup> édition de l'enquête Elipa seront entamés : révision du plan du sondage pour attendre une représentativité régionale. L'enquête sera présentée au Comité du Label en 2026 et se déroulera ensuite à partir de 2027.

<sup>8</sup>Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Substitution progressive d'exploitations d'Analytics aux enquêtes de type « batonnage » réalisées mensuellement auprès des préfetures

Il sera également question d'explorer les possibilités d'enrichir notre production par un accès plus vaste aux champs de données administratives gérées par les opérateurs dans le domaine de la politique des étrangers en France (OFII, OFPRA notamment).

Suite à l'obtention de diverses données individuelles issues du SSP après accord des entités productrices et du comité du secret, des travaux d'appariement seront effectués avec les données issues de l'application de gestion AGDREF<sup>9</sup>, *via* le code statistique non signifiant (CSNS).

## **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

Les travaux actuels sur les projections de demandes d'asile seront poursuivis et étendus dans plusieurs directions :

- mise en place d'une boucle de rétro-action positive entre les modèles de projection et les ciblage déterminés par le collectif des experts de façon à améliorer la prédictibilité de l'ensemble du dispositif de prévisions {modèles + expertise} ;
- intégration dans les modèles de projection de cibles et/ou de profils infra-annuels déterminés par l'intelligence qualitative des experts (prise en compte en particulier de facteurs géopolitiques) ;
- extension des travaux aux autres flux d'immigration pour couvrir le champ plus large de la pression migratoire ;
- construction d'un modèle plus élaboré de prévisions prenant en compte les déterminants de la migration tant dans les pays de départ (motivations à quitter son pays du fait de la situation locale) qu'en France (attractivité), en s'inspirant des travaux internationaux (EUAA<sup>10</sup>, UNHCR<sup>11</sup>, OCDE, autres pays...) et des travaux de recherche.

Des travaux sur la modélisation des séries mensuelles sur les titres de séjour, entamés dans le cadre d'un mémoire Ensaï, seront poursuivis.

<sup>9</sup>Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France

<sup>10</sup>European Union Agency for Asylum

<sup>11</sup>United Nations High Commissioner for Refugees

## 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le cadre du projet Analytics, refonte de l'infocentre pour intégrer les données de l'administration numérique des étrangers en France - ANEF, qui doit remplacer l'application de gestion des étrangers en France dite « Agdref ».

L'idée est d'industrialiser / automatiser la production des bases de données demandée par nos principaux partenaires (Eurostat / OCDE) et de disposer d'un outil cohérent pour la réponse aux différentes demandes qui nous sont adressées, que ce soit en interne à l'administration (préfectures, ministère de l'Intérieur, Cour des comptes...) ou en externe (journalistes, associations de défense des droits des étrangers...)

Cet outil pourra aussi servir aux chargés d'études pour le contrôle-validation des statistiques produites, ainsi que pour la constitution de leurs bases de données pour les analyses qu'ils mènent.

La diffusion de cubes de données en open data et de tableaux de bord interactifs sur le site web sera étendue.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

---

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Évaluer l'intégration des migrants par le travail, notamment sous l'aspect des métiers en tension	Fichier tous salariés	Dera	Sismmo	Dares	2 : Appariement CSNS uniquement à partir du CSNS des étrangers en France
	Fichier des non salariés	Dera			
Connaître le parcours dans le supérieur des migrants arrivés pour motif étudiant	Inscriptions et diplômes des étudiants dans un enseignement supérieur en France	Sies			

## **0. Orientations pour 2025**

---

En 2025, l'activité de l'Ined s'inscrira dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance 2021-2025, signé avec l'État. L'institut poursuit le développement de sa stratégie en faveur de la Science Ouverte, ainsi que le renforcement du lien « Sciences et sociétés ». Le projet scientifique du contrat comporte un axe intitulé « Crises et populations : ruptures, continuités et transformations ». Au sein de cet axe, trois ensembles de recherche se confrontent à ces questions : les liens entre population et environnement, les conséquences de la pandémie de Covid-19 et la mise en perspective des dynamiques démographiques avec des bouleversements majeurs, d'ordre politiques ou socio-économiques, contemporains ou passés.

Le projet d'Equipex+ d'Observatoire des parcours de vie « LifeObs », en partenariat avec l'Insee, PROGEDO, l'Université Paris Dauphine et les universités de Bordeaux et Strasbourg, officiellement lancé en février 2022, se poursuivra en 2025. Ce projet comporte quatre départements : un département « collecte », qui concerne sept enquêtes portant sur les différentes étapes du parcours de vie (cohorte d'enfants GUIDE, enquête Envie sur l'entrée dans la vie affective et sexuelle des jeunes, enquête Erfi 2 sur les relations interfamiliales et intergénérationnelles, enquête FamEmp sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle, enquête Familles de l'Insee sur la diversité des situations familiales, enquête sur la Fécondité et la Santé Reproductive dans les DROM et enquête SHARE sur le vieillissement de l'Université Paris-Dauphine) ; un département « innovation » qui vise à mettre en commun des réflexions sur le multimode, les incitations financières, les outils de conception de questionnaire et l'appariement des données d'enquête aux données administratives ; un département « diffusion » en charge de la mise à disposition des données et métadonnées d'enquêtes du projet et des enquêtes historiques, auprès des chercheurs français et internationaux ; et le département « formation » qui propose des supports de formation aux plateformes universitaires de données (PUD) à partir des données d'enquêtes (anonymisées par des méthodes adaptées) sur les trajectoires de vie.

La décision n°2022-1583 de l'ARCEP ([https://www.arcep.fr/uploads/tx\\_gsavis/22-1583.pdf](https://www.arcep.fr/uploads/tx_gsavis/22-1583.pdf)) a eu et aura un impact majeur sur la pratique des enquêtes téléphoniques de l'institut. Cette évolution visant à protéger contre le démarchage téléphonique a conduit à devoir utiliser des Numéros Polyvalents Vérifiés (NPV) pour les appels à partir de systèmes automatisés d'appel utilisés par la plupart des instituts de sondage. Ces numéros, aux racines prédéfinies, les rendent repérables par les répondants, les opérateurs de téléphonie voire par les fabricants de téléphones. Un recours auprès du conseil d'Etat pour faire évoluer la réglementation a été déposé en 2024 par le syndicat des instituts de sondages SYNTEC ; l'Ined y a contribué par un courrier indiquant les conséquences de cette évolution sur la pratique d'enquêtes. Le [Conseil d'Etat](#) a rejeté cette demande. Plusieurs pistes de protocoles sont désormais explorées (à l'Ined et ailleurs) pour essayer de limiter ces effets et de trouver des solutions. Les travaux se poursuivront en 2025.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### a) ELFE : étude longitudinale française depuis l'enfance

La cohorte ELFE a débuté en 2011 avec l'inclusion de 18 300 enfants nés dans un échantillon de maternités métropolitaines. Une mère sur deux a consenti au suivi de son enfant. Ce suivi s'est poursuivi au rythme d'un entretien annuel jusqu'aux 3 ans et demi de l'enfant. Les interrogations ont été plus espacées ensuite : les deux dernières grandes enquêtes ont eu lieu à l'âge de 5 ans et demi (2016-2017) et de 10 ans et demi des enfants (2022). En 2023-2024, une enquête auprès des médecins traitants et des dentistes a eu lieu auprès des familles de la cohorte nationale ; le traitement des questionnaires papier remplis par les praticiens se poursuit en 2025, les données devraient être mises à disposition au dernier semestre 2025. En 2025, deux enquêtes seront menées dont l'une directement auprès des adolescents. Le recueil change de modalité avec un protocole par questionnaire en ligne au lieu de recueils par téléphone ou en face-à-face que connaissent les parents depuis 14 ans. Une attention particulière sera d'accompagner ce changement de pratiques auprès des familles (début de l'enquête en juin 2025) et de favoriser l'engagement direct des adolescents en tant que répondants (enquête devant débuter en septembre 2025). Les deux enquêtes vont se succéder afin d'obtenir l'accord des familles avant le lancement de l'enquête auprès des adolescents. Une version papier courte du questionnaire pour les familles n'ayant pas répondu aux questionnaires en ligne avant octobre 2025 est prévue. A noter que les enquêtes auprès des adolescents concernent également les enfants de la cohorte « Epipage 2 » qui concerne des enfants nés prématurés la même année (Inserm).

b) L'enquête Ruraltic est en cours de préparation. Elle porte sur les histoires de vie, les circulations, les liens sociaux et les représentations des habitants des campagnes en France. Cette enquête sera également déclinée dans trois autres pays européens (Danemark, Portugal, Suède). Une des originalités de l'enquête est de considérer les habitants des campagnes non seulement à partir des lieux de résidence habituels mais aussi à travers les résidences temporaires (pour les vacances, les visites à la famille, le (télé-)travail, etc). L'enquête prévoit d'interroger 2000 habitants dans une dizaine de zones d'enquête. Elle s'appuierait sur le tirage d'un échantillon dans Fidéli (tirage de logements principaux et secondaires), éventuellement complété par un tirage dans des lieux de séjours hors du champ du logement ordinaire (camping, résidences hôtelière, etc), et sera présentée dans les années à venir au CNIS pour avis d'opportunité puis au comité du label. La collecte est prévue en 2027. La collecte précise des communes de résidence et de circulations, notamment dans le module biographique, permettra un enrichissement de l'enquête à partir de données secondaires (recensement entre autres).

#### c) Enquêtes en préparation à l'Ined qui pourraient nécessiter un tirage d'échantillon dans Fidéli

En 2025, l'Ined continuera à préparer des enquêtes qui pourraient nécessiter le tirage d'échantillons dans Fidéli, et qui pourraient de ce fait être présentées en 2025 au CNIS pour avis d'opportunité, puis au comité du label.

Au moins trois enquêtes en préparation pourraient être dans ce cas :

- Une enquête sur la fécondité et la santé reproductive en Outre-mer dont la collecte est prévue en 2028. Il s'agira d'interroger 2 500 femmes et hommes âgés de 18 à 49 ans dans chaque département (Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Guyane) sur leur parcours génésique, les intentions de fécondité, les pratiques contraceptives, l'expérience de l'IVG, la santé reproductive et l'accès aux soins. Le questionnaire (45 minutes) mobilisera des enquêtrices et

enquêteurs parlant le français et le créole de chaque département afin de garantir une bonne représentativité de la population (idéalement avec le réseau Insee). Aucun appariement avec les données de santé n'est envisagé pour cette enquête.

- Une nouvelle cohorte dite GUIDE (anciennement Eurocohort) visant à étudier le bien-être des enfants, dans le cadre d'un projet européen. Un pilote a été réalisé en 2023 en France et quatre autres pays européens, alors que la première vague de l'enquête aura lieu en 2027 auprès d'un échantillon d'enfants de 8 ans, et une autre en 2029 auprès de nouveau-nés. Un tirage dans Fideli sera sans doute demandé pour la cohorte des enfants de 8 ans. Des appariements avec d'autres données pourraient également être mis en place.
- Enquête Virage (Violence et rapports de genre) Guyane : cette enquête prévue en 2029 serait une enquête auprès d'une population de femmes et d'hommes âgés entre 18 et 69 ans représentative de la diversité de la population de Guyane. L'enquête reprendrait le questionnaire de l'enquête Virage Dom, mais en l'adaptant aux spécificités locales (forte immigration, spécificités des populations de l'intérieur...) et dans plusieurs langues (français, portugais brésilien, créole haïtien, sranan tongo, bushinengués). L'enquête vise à compléter en Guyane les enquêtes Virage conduites en 2015 en métropole et en 2018 à la Réunion et dans les Antilles, héritières de l'enquête nationale contre les violences faites aux femmes (ENVEFF) et de son extension dans les outre-mer, réalisées dans les années 2000. La faisabilité d'avoir recours au réseau des enquêteurs Insee est en cours d'instruction avec l'Insee. Un tirage dans les enquêtes annuelles de recensement pourrait être demandé.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

En 2024, le conventionnement avec le ministère de l'éducation nationale en vue d'apparier les données des évaluations scolaires réalisées en 6<sup>ème</sup> et en seconde aux données de l'enquête Elfe (avis CNIL-DR-264-2023) a été réalisé [AVG 5, 7 et 9]. L'un des chantiers majeurs à initier en 2025 sera relatif aux appariements de données issues de fichiers administratifs en tant que suivi passif d'individus participant à des enquêtes inscrites dans une temporalité longue. Une réflexion commune est engagée avec les cohortes d'adulte en population générale Constances (Inserm) et E3N-Génération (Inserm). Cet appariement permettrait d'ouvrir de nouvelles perspectives pour décrire plus finement et améliorer la connaissance de phénomènes sociaux associés aux inégalités en santé. Une rencontre d'informations avec l'Insee a eu lieu en 2024 qui a permis la création d'une note commune des cohortes. Des échanges avec des membres du Cnis ont eu lieu en décembre 2024. Les fichiers pressentis sont notamment FIDELI-Nautile (Fichier Démographique sur les Logements et les Individus), POTE (fichier d'imposition sur les revenus) et FILOSOFI (Dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux). Mené dans le cadre d'un financement de l'ANR suite à l'appel à projet France 2030 de modernisation des cohortes, ce chantier se poursuivra en 2025 afin d'identifier dans quelles mesures ce mode de recueil pourra s'appuyer sur l'équipement Résil – répertoire statistique d'individus et de logements [AVG 10]. L'expérience de l'Ined dans les appariements avec plusieurs enquêtes ainsi que son expertise dans les spécificités de l'appariement à partir des données adultes pour enrichir des données au niveau des enfants de moins de 18 ans seront des atouts pour identifier les variables mais également les démarches à mener auprès des familles afin d'obtenir leur accord. Le travail préparatoire sur les informations à fournir aux familles sera mené en 2025 afin de les solliciter au cours de l'année 2026.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Au sein de la cohorte Elfe, des chercheurs associés à l'UMS ont conduit en 2024 un travail d'enrichissement à partir de la base permanente des équipements de l'Insee à l'aide de données géospatialisées. Un travail d'exploitation sera mené au sein de l'équipe projet Elfe en 2025 afin d'identifier et documenter les variables pouvant être mises à disposition de la communauté scientifique ; l'un des enjeux est de préserver l'anonymat des enfants et de leurs familles. L'identification d'un processus de mise à disposition sera conduite durant l'année. Ce travail s'inscrira dans l'AVG 8 du Cnis.

L'Ined poursuivra sa politique de mise à disposition de ses données d'enquêtes à la communauté scientifique à travers son catalogue de données - Datalned et l'application de commande Quetelet PROGEDO Diffusion (QPD). Pour chaque nouvelle enquête diffusée, une communication standard sous forme de flyers et mails sera désormais préparée.

L'Ined poursuivra la création et la diffusion de Fichiers pédagogiques anonymisés (FPA), ne contenant plus de données identifiantes et donc largement accessibles au grand public, sur le modèle des fichiers détails diffusés par le SSP. Ces fichiers, élaborés dans le cadre du projet LifeObs, ont notamment pour objectif l'implémentation de kits pédagogiques sur l'utilisation des données d'enquête.

Une part croissante des ouvrages du fonds de l'Ined, ainsi que les nouveautés sont consultables gratuitement au sein des collections Ined Éditions sur la plateforme OpenEdition Books. Le service des éditions de l'Ined travaille par ailleurs à la rédaction de politiques de données associées aux publications, et de politiques d'auto-archivage.

Une mission concernant la valorisation et la gestion des données démographiques, et notamment de la conjoncture démographique, se poursuivra en 2025, dans le but de créer de nouveaux supports (site web, datavisualisation, animations, etc.) permettant de donner à voir et à comprendre ces données. Elle s'articulera avec les travaux de refonte du site web de l'Ined, qui ont démarré en 2024 et continueront en 2025.

La mission Science Ouverte (MISO) de l'Ined, qui a ouvert son site web à l'été 2023, se poursuivra en 2025 pour diffuser les bonnes pratiques en termes d'outils, de méthodes, de publications et de données dans le cadre de la Science Ouverte.

## 0. Orientations pour 2025

---

Concernant les **répertoires de personnes**, les principaux enjeux concernent la modernisation de la diffusion des données d'état civil, d'une part, en proposant de nouvelles API de consultation du Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) et, d'autre part, en intégrant le Code statistique non signifiant (CSNS) dans les données de naissance et de décès. Parallèlement, l'offre d'identification pour appariement sera coordonnée avec la nouvelle offre du projet Résil avec l'objectif de simplifier les démarches des utilisateurs. Comme les années précédentes, l'activité du service reste conditionnée par des événements externes, comme l'organisation d'une élection imprévue ou l'entrée en vigueur d'une disposition légale relative à l'état civil.

Les évolutions en cours ou à venir du **recensement de la population** répondent à différents objectifs :

- répondre aux besoins statistiques exprimés par les utilisateurs (mise en production du nouveau bulletin individuel et réflexion sur une rénovation du questionnaire logement) ;
- améliorer la diffusion des résultats (diffusion de données aux carreaux, instruction de l'avancement d'un an de la diffusion des populations légales).

Enfin, à partir de septembre 2025, le département de la démographie sera responsable des **univers de référence** des individus et des logements dans le cadre de la mise en production du **projet Résil**.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La collecte du recensement exhaustif de la population en **Nouvelle-Calédonie** programmée en 2024 a été reportée en 2025 suite aux événements survenus en mai 2024 sur le territoire. Sur la base de l'ensemble des avis exprimés par les responsables des institutions rencontrées par le chef de mission Insee et la Directrice de l'Institut de la statistique et des études économiques (Isee) de Nouvelle-Calédonie, la collecte se déroulera donc très probablement du 22 avril au 22 mai 2025.

Suite au cyclone Chido qui rend matériellement impossible la réalisation de l'enquête annuelle de recensement à **Mayotte** en 2025, une instruction sera conduite, en collaboration avec les élus locaux, afin de déterminer les modalités à mettre en œuvre pour reprendre les opérations de recensement.

**Refonte du bulletin individuel** : après la phase de développement du questionnaire et des contrôles de post-collecte réalisée en 2024, la refonte se poursuivra en 2025 afin d'adapter les

traitements statistiques induits par la modification du questionnaire. La collecte sur la base de ce nouveau bulletin individuel se déroulera en janvier-février 2025. La suite des travaux consécutifs à la collecte qui incluent les contrôles et la reprise en post-collecte jusqu'aux traitements statistiques (redressement et codification) seront réalisés au cours de l'année 2025.

**Refonte de la feuille logement** : dans la perspective de rénover la feuille logement pour l'enquête annuelle 2027, des consultations seront menées dans un premier temps auprès d'utilisateurs des données du recensement (Insee et SSM) et du Cnis. On vise de présenter le questionnaire à la Cnerp en mars 2025 puis d'obtenir un avis final du Cnis à la session de début octobre. À l'issue de la validation du questionnaire logement, des tests utilisateurs seront réalisés à l'automne.

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Intégration systématique du CSNS dans les fichiers de décès et de naissance à compter de 2025

**Réflexion sur les possibilités de connexion entre le Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) et la base adresse locale (BAL)** : dans la continuité de l'expérimentation menée en 2024 sur l'utilisation de la BAL en remplacement du fichier des adresses en N - 5 pour les petites communes qui a montré que la substitution des informations adressées par les adresses de la BAL n'était pas possible, les travaux sur la base adresse nationale (BAN) se poursuivront et plus spécifiquement sur les grandes communes en 2025 afin de réfléchir et de concevoir des passerelles entre les deux systèmes d'information (celui du RIL et celui de la BAN). Ces travaux seront discutés au sein d'un groupe de travail avec la Division Méthodes et Référentiels géographiques (DMRG au sein de la DMCSI), l'IGN<sup>12</sup>, la DINUM<sup>13</sup> et l'ANCT<sup>14</sup>.

La **codification de l'établissement employeur** dans le recensement est réalisée par appariement avec le répertoire Sirius (Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques) sur la base de l'adresse, de la raison sociale et de l'activité de l'employeur déclarées par le répondant. Le taux de codification automatique est faible (45 %). Sur la campagne 2024, le département de la démographie a récupéré des données de la déclaration sociale nominative (DSN) mensuelles par un appariement sur la base du CSNS sur 80 % des personnes en emploi. Les activités récupérées par ce biais sont globalement de bonne qualité et permettent d'introduire cette possibilité dans le processus de production pour la campagne de l'EAR 2025. La recherche manuelle des établissements employeur qui concerne actuellement 900 000 bulletins individuels en sera significativement réduite. (**Cnerp n° 4**)

Chaque année, un **appariement** est réalisé entre les **enquêtes annuelles de recensement et les données fiscales**. Ses finalités sont multiples allant d'un besoin de géocodage à une récupération de variables auxiliaires pour des besoins d'imputation (production de données carroyées, correction de la non-réponse) à l'alimentation de relances téléphoniques sur les opérations de post-collecte de l'enquête de recensement. Cet appariement est essentiellement basé sur les

<sup>12</sup>Institut national de l'information géographique et forestière

<sup>13</sup>Direction interministérielle du Numérique

<sup>14</sup>Agence nationale de la Cohésion des territoires

éléments d'adressage. Il mobilise désormais le CSNS pour améliorer les cas où les adresses sont peu précises. Le département de la démographie souhaite suivre l'apport du nouveau service d'identification en cours de développement *via* Résil et faisant appel de manière plus complète aux éléments d'adressage au travers de Gaïa, le CSNS et la composition du ménage. Les expérimentations du SSP Lab en la matière permettront d'avancer sur le recours à une procédure mutualisée pour appairer ces deux sources au niveau adresses, individus et logements.

À partir de septembre 2025, le département de la démographie sera responsable des **univers de référence** des individus et des logements dans le cadre de la mise en production du **projet Résil**. L'objectif sera de fournir une photographie des logements présents sur le territoire au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2025 ainsi que des personnes résidentes à cette date. La production des univers de référence s'appuie sur l'appariement des sources alimentant le système d'information de Résil. Le département de la démographie proposera un ensemble d'indicateurs pour évaluer la qualité de ces univers de référence en comparaison à la source du recensement de la population qui est actuellement la référence en matière de détermination des populations.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

À l'EAR 2024, le département de la démographie s'est appuyé sur une méthode de *machine learning* pour assurer la codification automatique de la profession des bulletins du recensement dans la **nomenclature PCS 2020**. Un rétrocodage des anciennes EAR contribuant au RP 2022 est en cours de manière à assurer la diffusion de résultats dans cette nouvelle nomenclature sans attendre la collecte de cinq EAR avec ce nouveau processus.

Le département de la démographie a animé un groupe de travail du Cnis sur l'**avancement de la diffusion des populations légales**. Un rapport sur le sujet a été transmis à la Cnerp qui a émis un avis favorable sur ce projet pour l'appliquer à partir de fin 2026. En décembre 2026, les populations de référence 2025 seraient alors diffusés. En juin 2027, ce sont les résultats statistiques du RP 2025 qui seraient diffusés un an plus tôt que d'habitude.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le projet de refonte du système d'information de la Base de répertoire des personnes physiques (BRPP) se poursuivra en 2025 avec des moyens supplémentaires. Les trois principaux axes des travaux de 2025 sont la mise en production d'API de consultation du RNIPP, la refonte des contrôles qualité effectués sur les données d'état civil transmises par les communes et la rénovation de l'algorithme d'identification pour améliorer les possibilités d'appariement.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Mise en place de nouvelle API de consultation du RNIPP

Instruction de la mise à jour plus fréquente en open data de la correspondance entre les adresses des électeurs du Répertoire électoral unique (REU) et les bureaux de vote

La diffusion de **données carroyées à partir du recensement** a permis de mettre à disposition un premier jeu de données sur insee.fr en octobre 2024, à l'image de ce qui a été demandé dans le cadre du Census 2021. Un plan d'action en matière de gestion de la confidentialité pour la diffusion du recensement a été mis en place. Il vise à offrir une méthode pérenne de traitement de la confidentialité pour les données carroyées diffusées en 2024. Plus généralement, la gestion de la confidentialité à appliquer à l'ensemble des produits de diffusion du RP sera expertisée en 2025 et mise en place en 2026 pour préparer la diffusion à venir des nouvelles variables introduites en 2025 dans le questionnaire du recensement.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Fournir à l'Ined des données sur le lieu de naissance des parents des enfants décédés	Bulletin d'état civil de décès	Insee	Bulletin d'état civil de naissance	Insee	Enfants décédés avant l'âge de 3 ans.
Récupérer l'établissement employeur pour le recensement	EAR 2025	Insee	DSN mensuelles de janvier et février 2025	Insee	Individus de l'EAR
Produire les données carroyées du RP 2022	RP 2024	Insee	Fidéli 2023	Insee	Individus du RP
Réaliser les contrôles de collecte et de post-collecte	EAR 2025	Insee	Fidéli 2023	Insee	Adresses de l'échantillon de l'EAR 2025
Géolocalisation de l'EAR	EAR 2024	Insee	Fideli 2023	Insee	Individus de l'EAR
Étudier l'apport de Resil au processus d'alimentation du Ril	Ril 2023	Insee	Répertoire des logements de Resil 2023	Insee	Bâtiments apparus dans le Ril
Traitement pour la non-réponse du RP	EAR 2025	Insee	Fidéli 2024	Insee	Logements et individus de l'EAR
Évaluation de la qualité de l'univers de références des logements	Répertoire des logements de Résil 2024	Insee	Ril	Insee	Adresses des communes de plus de 10 000 habitants
Évaluation de la qualité de l'univers de	Répertoire des individus de	Insee	EAR 2024	Insee	Individus des adresses à

référence des individus	Résil 2024				enquêter à l'EAR en 2024
-------------------------	------------	--	--	--	--------------------------

## 0. Orientations pour 2025

---

Pour le département, l'année 2025 sera marquée par de nombreux travaux sur les enquêtes ménages. Elle verra notamment la collecte de l'enquête Sans-domicile au deuxième trimestre, le début de la collecte de l'enquête Emploi du temps à l'automne qui s'étalera sur un an, et la fin de la préparation de l'enquête Budget de famille qui s'étalera sur l'ensemble de l'année 2026. Par ailleurs, commencée en 2024, la préparation de la seconde édition de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), prévue en 2027, se poursuivra avec notamment un test en fin d'année. Les travaux aval de l'enquête Logement et de l'enquête Patrimoine se poursuivront ; pour l'enquête Logement, des travaux sont notamment menés pour traiter les effets de mode.

Du côté des enquêtes régulières, le mode de collecte de l'enquête annuelle « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » (SRCV) évoluera : jusqu'en 2024, l'enquête se faisait en face-à-face ; à partir de 2025, la première interrogation restera en face-à-face mais les réinterrogations les trois années suivantes s'effectueront par téléphone. Les travaux se poursuivront pour basculer plusieurs enquêtes régulières dans les nouveaux outils de la filière d'enquête : SRCV, Loyers et Charges et l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme).

Concernant les données administratives sur les revenus, les travaux d'adaptation à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales se poursuivent. On cherchera également à mobiliser d'autres sources administratives pour couvrir des ressources non disponibles dans les sources fiscales, notamment les revenus exonérés des jeunes ainsi que le Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes âgées (Saspa). Enfin, dans le cadre de la refonte de l'enquête Histoire de vie et patrimoine (HVP), on cherchera à mobiliser différentes sources administratives pour identifier différentes composantes du patrimoine des ménages, en particulier le patrimoine immobilier et le patrimoine professionnel. Concernant le patrimoine immobilier, la base de la propriété foncière sera diffusée au premier semestre 2025.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'année 2025 sera marquée par la collecte du volet individus de l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'aide, dite enquête Sans-domicile, au deuxième trimestre. Il s'agit de la troisième édition de cette enquête après 2001 et 2012. L'échantillon sera tiré en début d'année, sur la base des données collectées en 2024 dans l'enquête auprès des services. L'édition 2025 se caractérisera notamment par un questionnaire auto-administré sur tablette traduit en 21 langues étrangères pour enquêter les personnes non-francophones.

La réussite de la collecte des enquêtes Emploi du Temps (EDT) et Budget de Famille (BDF) mobilisera encore les équipes cette année, car ces enquêtes seront sur le terrain à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025 (EDT) et du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (BDF). Un des enjeux particuliers pour EDT sera de stabiliser l'outil numérique de carnet d'activités, puis de refaire un *focus group* pour le tester à suffisamment grande échelle. Pour BDF, le dernier test aura lieu en début d'année, pour confirmer l'ensemble des choix sur l'enquête. Ces deux enquêtes passeront devant le comité du label. Il s'agira également de définir le test pilote qui préparera l'enquête BDF 2030 en parallèle de la fin de la collecte de 2026, avec l'essai d'un protocole qui ne nécessiterait qu'une visite de l'enquêteur au domicile du ménage enquêté, et de mettre en place les premiers jalons de l'aval.

La préparation de l'édition 2027 de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) entrera en phase concrète, avec la réalisation d'un premier test en fin d'année 2025. Cette enquête, préparée en co-maîtrise d'ouvrage entre l'Insee et la Drees, portera sur les 18-26 ans, en France hors Mayotte.

Les travaux d'aval statistique de l'enquête Logement 2023-2024 se poursuivront. L'ensemble des chaînes aval doivent être écrites dans un contexte de refonte de l'enquête et de passage au multimode. Une attention particulière sera portée aux effets de mesure et à leurs conséquences sur la diffusion le cas échéant, notamment pour les séries longues. Les données seront enrichies des revenus *via* appariement avec les sources fiscales et sociales en 2025.

Les travaux d'aval statistique de l'enquête Histoire de vie et patrimoine 2023 se poursuivront, de même que les travaux de refonte, en vue de la collecte 2029. L'objectif est de mobiliser des sources administratives pour alléger le questionnaire et fiabiliser les données. Habituellement, la collecte a lieu tous les trois ans ; il n'y aura pas d'enquête en 2026 pour se consacrer à la refonte.  
*Voir partie suivante*

Pour ce qui concerne les enquêtes régulières, l'Insee travaille sur le projet de bascule du dispositif Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) dans les nouveaux outils de la filière d'enquête et l'introduction du multimode. Le questionnaire de cette enquête annuelle en panel était entièrement posé en face-à-face jusqu'en 2024. À partir de 2025, les collectes des réinterrogations sont réalisées par téléphone. Les premières interrogations continuent d'être faites en face-à-face. L'utilisation des nouveaux outils de la filière d'enquête de l'Insee est prévue à partir de la collecte 2026. Ces outils permettront, entre autres, une réorganisation du questionnaire pour que l'enchaînement des questions soit plus fluide. L'avis d'opportunité de cette enquête a été

renouvelé pour les années 2025 à 2029 par la commission démographie et questions sociales le 29 novembre 2023. Un dossier sera déposé au comité du Label dans la seconde moitié de l'année 2025.

Des travaux sont en cours pour étendre la production de l'enquête sur les Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) à La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guadeloupe et analyser la qualité des revenus mesurés. Cette analyse devra être menée en comparant plusieurs millésimes pour étudier la qualité de la mesure des évolutions des revenus et statuer sur une éventuelle diffusion de ces résultats.

Les enquêtes trimestrielles sur les loyers évolueront :

- pour le secteur social, un nouvel échantillon de bailleurs sera interrogé à partir d'octobre dans le cadre de l'enquête ELBS (enquête loyers auprès des bailleurs sociaux). Ces renouvellements d'échantillon ont lieu tous les 5 ans. La méthode de tirage a été revue en s'appuyant sur le répertoire des bailleurs sociaux du Sdes désormais disponible annuellement ;
- pour le secteur libre, l'enquête Loyers et charges fera l'objet d'une refonte à l'occasion de son passage dans la filière d'enquête prévu pour 2027. Les travaux débuteront en 2025 avec la simplification et l'adaptation du questionnaire aux outils.

De même, le passage en filière de l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme) sera préparé. Les questionnaires des « plateformes », modules posés ponctuellement en sus du questionnaire cœur sur la conjoncture, évolueront, et une nouvelle plateforme sur la transition écologique sera posée aux ménages.

Enfin, en 2025 se préparera le changement de protocole de l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), prévu en 2026, avec en particulier un protocole multimode (Internet / papier / téléphone) et un changement d'unité de tirage, pour échantillonner directement des individus et non plus des ménages.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Les ERFS 2020, 2021 et 2022 ont été enrichies des données infra-annuelles issues du dispositif de ressources mensuels (DRM). Cet enrichissement vise d'une part à permettre à la Drees et la Cnaf de mener des études sur le non-recours et d'autre part à permettre à l'Insee d'analyser des revenus exonérés qui seraient actuellement absents des dispositifs de mesure des revenus.

L'Insee a échangé avec la CCMSA<sup>15</sup> pour avoir accès aux données relatives aux allocataires du Saspa et limiter les imputations de minimum vieillesse dans ses dispositifs de mesure des revenus. Ces données administratives sont intégrées à la production des millésimes 2023 des dispositifs de revenus.

Dans le cadre des travaux de refonte de l'enquête Histoire de Vie et Patrimoine (HVP) en vue de la collecte 2029 :

<sup>15</sup>Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole

- sur le volet patrimoine immobilier, la base de la propriété foncière (ex-Fidéli) sera mise à disposition au CASD au premier semestre 2025. Constituée à partir des fichiers fonciers (Majic), de Fidéli, du RNE (registre national des entreprises) et du RBE (registre des bénéficiaires effectifs), cette base permet de savoir qui détient quel bien (y compris par le biais d'une société civile immobilière - SCI). En 2025, les travaux sur la valorisation des biens démarreront en explorant différentes méthodes : modélisation économétrique ou *machine learning* à partir des prix des ventes (données DVF), utilisation des données des annexes de l'impôt sur la fortune immobilière pour les foyers ayant le plus de patrimoine immobilier (données en attente de réception de la part de la DGFIP). Ces bases seront appariées avec les données de l'enquête HVP 2020 afin de voir si on retrouve les répondants à l'enquête et de comparer leurs réponses avec le contenu des bases administratives. L'ensemble de ces travaux permettront d'estimer le patrimoine immobilier des ménages ;
- sur le volet patrimoine professionnel, les travaux d'exploitation des liasses fiscales des entreprises et de Lifi se poursuivront avec le Département des études économiques (D2E) pour aboutir dans l'année. Il s'agit d'identifier les entreprises possédées par chaque individu et de les valoriser pour constituer une base exhaustive. Pour l'enquête HVP, il sera ensuite nécessaire de se restreindre aux entreprises dont le ménage est « dirigeant » (selon une méthode à définir, en utilisant le registre des bénéficiaires effectifs de l'Inpi<sup>16</sup> ou les bases tous salariés et non salariés BTS/BNS), pour *in fine* estimer le patrimoine professionnel de chaque ménage selon le concept de l'enquête HVP ;
- sur le volet patrimoine financier, les travaux dépendront de la réception des fichiers Ficovie (assurance vie) et Ficoba (détention des comptes et des livrets bancaires) détenus par la DGFIP. Les échanges se poursuivront. Les données de la base « Information sur l'épargne retraite (IER) » du groupement d'intérêt public (GIP) Union Retraite pourraient éclairer la détention de produits d'épargne retraite ; cette piste pourra être explorée selon les conclusions de la Drees qui expertise actuellement ces données ;
- sur le calendrier rétrospectif d'activité, le RGCU (répertoire de gestion des carrières unique) de la Cnav ou le panel POTE constitué par le D2E de l'Insee pourraient permettre d'alléger le questionnaire. Les échanges devront être initiés à ce sujet.

La production du fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli) 2025 sera à nouveau fortement impactée par la suppression de la taxe d'habitation et la mise en place du nouveau portail de la DGFIP « Gérer mes biens immobiliers ». Les travaux sur la réingénierie post atterrissage du projet de répertoire statistique des individus et des logements (Résil) devront également se poursuivre, le millésime 2025 devant être produit selon cette nouvelle méthodologie ; Fidéli aura alors uniquement un objectif de diffusion à des fins d'études. Il sera construit à partir de l'offre d'enrichissement de Résil.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2025, des travaux seront menés sur la mesure du revenu des jeunes dans l'ERFS. Le projet vise dans un premier temps à identifier les revenus non présents dans les sources fiscales (revenus d'apprentissage, de stage, petits boulots étudiants) et étudier s'il est possible de récupérer ces revenus dans d'autres sources administratives, notamment la base Tous Salariés. Dans un second temps, une analyse des modèles d'estimation des transferts intra-familiaux et de versement des bourses développés par la Drees sera

<sup>16</sup>Institut national de la Propriété intellectuelle

effectuée pour déterminer si ces modèles peuvent être utilisés pour proposer une « variante revenus des jeunes » dans l'ERFS. **[DQS. 6]**

Les travaux de rebasage de l'indice des prix des logements anciens (IPLA) se poursuivront en lien avec les Notaires. Il s'agira aussi d'expertiser le niveau de diffusion géographique.

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Enrichir les dispositifs de mesure des revenus (ERFS, SRCV, Filosofi) avec les revenus exonérés de la base Tous Salariés non disponibles dans les fichiers fiscaux	ERFS 2022 et 2023, Filosofi 2023, éventuellement SRCV 2024 (revenus 2023)	Insee	Base Tous Salariés 2022 et 2023	Insee	Champ du fichier 1
Construire un lien de propriété entre les entreprises et les individus pour mesurer le patrimoine professionnel (Fidélipro)	Liasses fiscales 2020/2021/2022 /2023	DGFIP	Fidéli	Insee	Champ du fichier 2
Construire un lien de propriété entre les locaux connus par l'administration fiscale et les individus (base de la	Majic 2024	DGFIP	Fidéli	Insee	Champ du fichier 1

propriété foncière - ex-Fidéliimm)					
Comparer les données HVP et les données de la base de la propriété foncière	Enquête HVP 2020-2021	Insee	Base de la propriété foncière	Insee	Champ du fichier 1
Identifier les propriétaires de sociétés dans Fidélipro, et les propriétaires de logements via des SCI pour la base de la propriété foncière	RBE (registre des bénéficiaires effectifs)	Inpi	Fideli	Insee	Champ du fichier 1
Identifier les personnes décédées dans la base de la propriété foncière	Majic RBE	DGFIP INPI	Fichier des personnes décédées	Insee	Champs des fichiers 1
Identifier les dirigeants parmi les personnes détenant une entreprise	Fidélipro	Insee	Base Non Salariés Base Tous Salariés	Insee	Champ du fichier 1
Comparer les données HVP et les données de Fidélipro sur le volet patrimoine professionnel	Enquête HVP 2020-2021	Insee	Fidélipro (détection d'entreprises par des personnes physiques)	Insee	Champ du fichier 1
Vérifier qu'il est possible de remplacer des questions de l'enquête BDF par les données issues de RSVERO	Test de l'enquête BDF 2024	Insee	RSVERO	Sdes	Champ du fichier 1

## 0. Orientations pour 2025

---

L'Insee poursuit la production de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix à la consommation harmonisé, diffusés chaque mois sous forme provisoire puis définitive.

En 2025, le principal projet concernant l'indice des prix à la consommation consiste à préparer le changement de base, qui devra être effectif pour la diffusion de l'indice de janvier 2026. En effet, le règlement européen n° 2016/792 du 11 mai 2016 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0792>) prévoit que l'indice des prix à la consommation harmonisé doit être rebasé tous les dix ans ou en cas de changement méthodologique important.

En parallèle, la mise en œuvre des innovations que constituent l'utilisation des données de caisse et celle de données moissonnées sur internet (« *web-scraping* ») pour établir l'indice des prix à la consommation se poursuit.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'utilisation de relevés moissonnés sur internet (« *web scraping* ») pour le calcul de l'indice des prix à la consommation sur le champ de l'hôtellerie fait l'objet de travaux méthodologiques et techniques. L'objectif est qu'elle soit en production courante à partir de janvier 2026.

L'utilisation de données de caisse sur un champ plus large de grandes surfaces à prédominance alimentaire est en cours d'instruction.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux sur le changement de base de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) se déroulent jusqu'à fin 2025 pour une première diffusion de l'indice en nouvelle base en janvier 2026.

Le changement de base et son échéance découlent des obligations européennes. Le règlement européen n° 2016/792 du 11 mai 2016 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0792>) prévoit que l'indice des prix à la consommation harmonisé doit être rebasé tous les dix ans ou en cas de changement méthodologique important. Or dix années se seront écoulées depuis la mise en place de l'indice en base 2015 et la nomenclature des fonctions de consommation COICOP<sup>17</sup> 2018 (eCOICOP V2) devra être utilisée. Les travaux sur le changement de base sont coordonnés au plan européen avec une échéance commune pour l'ensemble des instituts nationaux de statistique.

L'Insee prévoit par la même occasion d'apporter des évolutions méthodologiques. La taille de l'échantillon de relevés de prix par internet sera progressivement accrue pour prendre en compte la hausse de ce mode de consommation. L'échantillon d'agglomérations pour les relevés de prix de terrain en France métropolitaine sera revu pour prendre en compte la répartition des relevés de prix liée à l'introduction des données de caisse dans le calcul de l'indice depuis 2020 ; il comprendra 87 agglomérations et sera mis en place pour le changement de base. Enfin, le champ de la consommation suivi par des relevés moissonnés sur internet (« *web scraping* ») sera étendu avec l'objectif de l'étendre à la mesure des prix de l'hôtellerie au moment du changement de base.

L'échéance de diffusion de l'indice rebasé étant fixée à janvier 2026, l'Insee a sollicité et obtenu la prolongation de l'opportunité de l'enquête et de l'avis de conformité pour une année supplémentaire, jusqu'à fin 2025. Les travaux de concertation sur la nouvelle base se déroulent avec la réunion du comité utilisateurs de l'indice des prix à la consommation le 4 mars 2025, auquel sont invités notamment les conjoncturistes, économistes, chercheurs, organisations syndicales, associations de consommateurs et tout organisme intéressé par la mesure des prix à la consommation. Cette échéance sera l'occasion d'évoquer les instruments de mesure de l'inflation, comme le préconise un avis de moyen terme de la commission Démographie et Questions sociales. L'Insee sollicitera l'avis du Cnis sur l'opportunité de l'enquête pour la période 2026-2030 lors de la réunion de printemps de la commission Démographie et Questions sociales, avant de solliciter le comité du Label.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

<sup>17</sup>Classification des fonctions de consommation des ménages (*Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP*)

Au moment du passage à la base 2025, la diffusion de l'indice des prix à la consommation utilisera l'outil Melodi nouvellement mis en place par l'Insee, pour l'ensemble des séries de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Cette diffusion inclura les différents regroupements conjoncturels et séries spécifiques, dont les indices par catégorie de ménages pour éclairer les impacts différenciés de l'inflation selon la situation financière des ménages, leur composition, etc.

Par ailleurs, parallèlement à la diffusion des publications et des séries chronologiques détaillées, une attention particulière est portée à la communication explicative à caractère pédagogique accessible au grand public sur l'inflation et les concepts de l'indice des prix à la consommation (interventions dans les médias, billets de blogs, vidéos pédagogiques, etc.).

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025**

---

Sans objet

## 0. Orientations pour 2025

---

**S'agissant des questions démographiques**, l'année 2025 est celle de la collecte de l'**enquête Familles 2025**, très attendue après la dernière édition de 2011, pour éclairer notamment les différentes manières de faire famille. En matière d'**études**, au-delà des marronniers permettant d'éclairer le niveau de la population, les naissances et les décès, ou encore les mariages, sont prévues diverses analyses consacrées à différentes questions d'actualité, notamment la baisse des naissances (avec des études sur l'évolution de la fécondité au fil des générations, les évolutions de l'âge à la maternité selon le rang de naissance des enfants ou encore la fécondité masculine), les disparités d'espérance de vie par niveau de vie, les déterminants socio-démographiques de la mortalité infantile, les lieux de vie et les modes de cohabitation des personnes âgées et enfin l'emploi des mères en lien avec les attitudes vis-à-vis du genre et de la vie familiale. En matière de **diffusion**, les mises à disposition mensuelles sur insee.fr des données sur les décès et les naissances, renouvelées en 2024, incorporeront en 2025 les lieux de domicile des personnes concernées.

S'agissant plus spécifiquement des **questions migratoires**, outre le marronnier annuel sur les flux migratoires et une rétrospective des entrées sur le territoire depuis 2005, une étude sera consacrée à l'imbrication et la comparaison entre personnes étrangères et immigrées avec un zoom sur l'insertion professionnelle et les emplois occupés par les personnes étrangères. La ségrégation résidentielle des personnes immigrées fera également l'objet d'une analyse, qui inclura également des éléments sur la catégorisation socio-démographique des personnes, la distance aux emplois occupés et si possible, la distance au lieu de scolarisation pour les plus jeunes.

**S'agissant des mesures socio-fiscales, des inégalités et de la redistribution**, la réingénierie du **modèle de microsimulation** Ines des transferts sociaux et fiscaux (partenariat Insee-Drees-Cnaf), adapté en 2024 aux refontes des données sources (Enquêtes Emploi et Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2021) et ré-écrit en R, se poursuivra. En raison de la quasi-absence de mesures nouvelles en 2024, le bilan annuel des effets des réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2024 sur le niveau de vie des ménages ne sera pas produit. Le modèle de microsimulation sera en revanche mobilisé pour une analyse du rôle de l'homogamie en termes de revenus (d'activité et de remplacement) au sein des couples sur les inégalités de niveaux de vie, après redistribution par le système socio-fiscal.

**S'agissant de sujets transversaux à la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee (DSDS), les très hauts revenus et patrimoines** feront l'objet du « fil rouge » des éclairages de *France, portrait social* pour 2025, avec deux contributions de la DSDS, l'une à partir de l'enquête Histoire de vie et patrimoine 2020-2021 sur l'articulation entre les hauts revenus et les hauts patrimoines (top 10 %) et les profils des ménages cumulant ces deux dimensions, l'autre à partir de la Base Tous Salariés 2023, décrivant les profils des très hauts salaires complété d'un encadré de la DGAFP<sup>18</sup> sur les très hautes rémunérations dans la fonction publique. Une

<sup>18</sup>Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique

synthèse des travaux de la DGFIP<sup>19</sup> à partir des fichiers fiscaux exhaustifs panélisés entre 2003 et 2022 sur les 0,1 % des foyers fiscaux aux plus hauts revenus, et sur les plus hauts patrimoines immobiliers viendra compléter les éclairages 2025. Enfin l'unité continuera de travailler sur la mobilité sociale, avec en 2025 une étude sur la **mobilité de statut** entre parents et enfants, quand les uns sont non-salariés et les autres salariés, mobilisant la nouvelle nomenclature des classes d'emploi.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Après plusieurs années de préparation, un test en 2023 et une enquête pilote en 2024, l'**enquête Familles** sera collectée en 2025. La collecte de l'enquête Familles est multimode : papier ou internet, selon le mode de réponse choisi pour le recensement. Pour un échantillon de non-répondants internet, une enquête téléphonique de relance est réalisée. Des appariements post collecte avec des données administratives, notamment sur les revenus et l'état civil sont également prévus en 2026 . Un appel à projet pour des post-enquêtes qualitatives sera également lancé début 2025.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La réingénierie du **modèle de microsimulation** Ines des transferts sociaux et fiscaux (partenariat Insee-Drees-Cnaf), adapté en 2024 aux refontes des données sources (Enquêtes Emploi et Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2021) et ré-écrit en R, se poursuivra en 2025. De même, les travaux exploratoires visant à comprendre la structure des données administratives du Dispositif de ressources mensuelles (DRM) appariées aux ERFS (depuis le millésime 2020) et à comparer le contenu de certains agrégats reconstituables dans les deux sources se poursuivront, sous l'impulsion de la Drees.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Sans objet

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

<sup>19</sup>Direction générale des Finances publiques

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Les données complémentaires accompagnant chaque année en janvier le **bilan démographique** ainsi que l'*Insee Résultats* « **Situation démographique** » publié au second trimestre seront rénovés en 2025 (rationalisation de l'offre, mise en cohérence des deux diffusions). Les mises à disposition mensuelles sur insee.fr sur **les décès et les naissances**, rénovées en 2024, proposeront à partir de janvier 2025 des ventilations des évènements selon le lieu de résidence de la personne.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

---

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Enquête Familles, récupération des coordonnées des personnes à enquêter dans le cadre de la relance téléphonique	Fichier échantillon de l'enquête Familles 2025	Insee	Fideli (données de contact)	Insee	Non répondants de la collecte internet

## 0. Orientations pour 2025

---

Le développement de la connaissance et des recherches sur les risques couverts dans le cadre de la prévoyance (couverture des risques décès, incapacité, invalidité et dépendance) représente un enjeu majeur. Les travaux récents du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM), entre autres, ont mis en évidence le manque de documentation et de réflexion sur ce sujet. C'est dans ce contexte que l'Irdes travaille à la mise en œuvre de la quatrième édition de l'enquête Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE) qui, contrairement aux trois premières éditions en 2003, 2009 et 2017, qui étaient essentiellement consacrées à la complémentaire santé, sera, elle, centrée sur la prévoyance et dont le champ restera centré sur les établissements du secteur privé.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Une nouvelle édition de l'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) sera réalisée en 2025.

Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> édition de l'enquête PSCE. Elle aura pour objectif principal d'apporter des connaissances actuellement manquantes et de permettre des travaux de recherche sur la prévoyance complémentaire<sup>20</sup>, et de prolonger les travaux sur la couverture complémentaire santé que les entreprises du secteur privé proposent à leurs salariés.

Contrairement aux précédentes éditions qui interrogeaient un échantillon d'établissements et de salariés de ces établissements, cette édition n'interrogera que les établissements. Des informations sur les salariés employés par les établissements échantillonnés seront collectées par appariement, en particulier avec les données de consommation de soins du SNDS. Il nous est apparu inopérant d'administrer un questionnaire à des salariés qui ne seraient pas en mesure de nous renseigner sur la façon dont ils sont couverts pour les risques liés à la prévoyance santé (l'incapacité temporaire de travail, l'invalidité, la dépendance et le décès).

Une enquête Test auprès de 200 établissements a été menée en 2024. Nous avons obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi du caractère obligatoire à l'issue de la séance du comité du label du 20 novembre 2024. Nous avons précédemment obtenu l'avis d'opportunité à l'occasion de la commission Services publics et services aux publics qui s'est tenue le 21 mars 2023.

<sup>20</sup> La prévoyance en santé fait référence aux dispositifs complémentaires de couverture de l'incapacité de travail temporaire, l'invalidité, la dépendance et le décès.

Le calendrier initial de l'enquête présenté devant le CNIS a été décalé en raison de difficultés rencontrées lors d'un premier test de l'enquête qui a eu lieu dans le courant du dernier trimestre de l'année 2023, une difficulté à joindre les établissements et de nombreux abandons en cours d'enquête qui se sont traduits par un taux de participation trop faible. Un second test a été réalisé au printemps 2024 qui a été couronné de succès avec un taux de participation de 34 %.

L'année 2025 sera dédiée à :

- La préparation du terrain de l'enquête en tenant compte des enseignements du test ;
- La réalisation du terrain de l'enquête de mars à juin ;
- L'apurement et la mise en forme des données collectées de juillet à décembre ;
- La constitution d'un dossier pour obtenir l'autorisation de la Cnil d'apparier les données de l'enquête avec les données de consommation de soins issues du SNDS des salariés employés par les établissements échantillonnés pour participer à l'enquête.

**La publication d'un rapport sur l'enquête et ses premiers résultats est programmé en 2026.  
Les travaux de recherche sur les données de l'enquête débuteront en 2026.**

### 0. Orientations pour 2025

---

#### 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

##### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

###### Projets majeurs dont l'instruction se poursuit en 2025 :

- **Albane** : enquête sur la santé, la biosurveillance, l'alimentation et la nutrition ; présentation de l'enquête au comité du Label en mars 2025 ; lancement du 1<sup>er</sup> cycle de la collecte en mai ;
- **Ester** : après réalisation d'une étude pilote de mai à juin 2024, la collecte sera lancée au T4 2025 ;
- **Enquête sur la santé en Guyane intérieure** : suite à l'obtention de financements, la mise en œuvre de cette enquête a été actée fin 2024. Cette enquête a été présentée pour avis d'opportunité au CNIS en 2024. Le calendrier prévisionnel prévoit une conception de l'enquête en 2025, une étude pilote à Saint-Laurent-du-Maroni au T2 2026, et un lancement de la collecte au T4 2026.
- **Baromètre de Santé publique France** : l'édition de 2026 de cette enquête (bisannuelle) sera présentée au comité du Label au T4 2025, pour une collecte démarrant au 1<sup>er</sup> semestre 2026.
- **Enquête sur la corpulence des enfants âgés de 7 à 9 ans scolarisés en classes de CE1 et CE2 en France** : cette enquête a obtenu un avis favorable de la Commission Démographie et Questions Sociales du CNIS du 26 novembre 2024. Le calendrier prévisionnel prévoit une présentation au comité du Label au T4 2025 et un lancement de la collecte début 2026. Les objectifs de l'étude sont de :
  - o Décrire les prévalences de surpoids et d'obésité chez les enfants de 7 à 9 ans scolarisés en France en 2025, selon le protocole recommandé par COSI et l'ECOG ;
  - o Analyser leurs évolutions depuis 2000, 2007 et 2016 ;
  - o Identifier les déterminants sociaux, démographiques et comportementaux du surpoids, de l'obésité, de l'activité physique et de la sédentarité dans cette classe d'âge.

**1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;  
refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

**Poursuite des projets d'exploitation de l'EDP-Santé déposés au Comité du secret statistique**

- Surveillance épidémiologique de la santé des personnes sans emploi ;
- Surveillance épidémiologique de l'état de santé des travailleurs selon l'activité professionnelle : pour 2024 obtention des autorisations CSS et CNIL et conventionnement DREES, mise à disposition des données dans CASD, publication du protocole d'étude

**Appariement des données professionnelles (Cnav) :**

- Surveillance épidémiologique des travailleurs dans le cadre du programme Santé Post-Incendie 76 (incendie Lubrizol-NL Logistique) : l'objectif est d'identifier une éventuelle augmentation d'un indicateur de santé parmi les travailleurs exposés. La constitution de la cohorte est en cours (mai 2023-mars 2024) avec l'aide de différents acteurs dont la Cnav. **L'appariement des données professionnelles au SNDS est prévu courant du 1er semestre 2025.**

**Projet d'exploitation des données de l'enquête autonomie de la DREES dans le cadre du programme avancée en âge et en santé : accès aux données effectif fin 2024**

**1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénové**

**1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

**1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

**Baromètre de Santé publique France** : un document unique sur les 1ers résultats de l'enquête (au niveau national et régional) est en cours d'élaboration, avec un calendrier prévisionnel de communication le 3 décembre 2025 ;

**- Enquête SHARE-France -  
-LEDa-Legos  
Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé -  
- Université Paris Dauphine-PSL**

**SHARE (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe) est une enquête longitudinale sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe, portant sur les personnes de 50 ans et plus, conduite tous les 2 ans environ dans 28 pays.**

Depuis son lancement en 2004, 9 vagues d'enquête SHARE ont été conduites. Le terrain de la dixième vague a démarré en octobre 2024 et est prévu pour se terminer fin mars 2025. Le projet SHARE était initialement supposé compter *a minima* 10 vagues et se prolonger jusqu'en 2025. Toutefois, le prolongement du projet SHARE sous une forme modernisée (questionnaire rénové, administration multi-mode, etc.) au-delà de cette date est acté. Les modalités précises de cette extension à partir de la vague 11 sont en cours de finalisation.

Depuis 2012, le laboratoire LEDa-LEGOS de l'Université Paris Dauphine-PSL accueille une équipe en charge de la production et de la valorisation scientifique du volet français de l'enquête SHARE.

### **Orientations pour 2025**

---

Concernant la production de l'enquête, l'année 2025 correspondra à la poursuite de la collecte principale de la vague 10 jusqu'en mars et au lancement des opérations de préparation de la vague 11 à partir d'avril-mai.

Plusieurs autres développements méthodologiques pour la vague 11 et préparatoires au futur de SHARE doivent être poursuivis en 2025 : réflexion sur la mise en œuvre d'appariements, remplacement prévu de l'ordinateur par la tablette, réflexion sur la suppression de certains modules du questionnaire... L'un des autres grands enjeux pour la préparation de cette vague 11 portera sur l'administration d'une enquête complémentaire à l'enquête principale. Pour cette vague 11, il est ainsi prévu d'associer à l'enquête principale une seconde vague de l'enquête parallèle HCAP, portant sur la cognition, la première vague ayant été réalisée en complément du terrain principal de la vague 9. A l'avenir, ces enquêtes « intermédiaires », entre deux vagues de terrain en face-à-face, pourraient être menées par Internet (évolution vers du multi-mode) et concerner d'autres thématiques.

La stratégie de valorisation de l'enquête sera également développée, afin de renforcer la diffusion de l'enquête SHARE et de ses enseignements auprès de la communauté scientifique et institutionnelle, des panélistes ou du grand public : transmission d'une brochure de résultats à destination des enquêtés, organisation d'évènements scientifiques autour de SHARE et des grandes enquêtes...

Ces développements seront soutenus par l'intégration de SHARE-France en tant que membre partenaire dans les infrastructures d'excellence que sont LifeObs (convention n° ANR-21-ESRE-0037, <https://lifeobs.site.ined.fr/>) et l'Institut Santé numérique en société (<https://parisanticampus.fr/institut-sante-numerique-en-societe-isns-faire-dialoguer-sciences-humaines-et-sante-numerique/>).

Au-delà des opérations de production et des missions de développement méthodologique, l'équipe SHARE-Dauphine est toujours largement mobilisée dans la recherche académique en économie de la santé. Ces travaux de recherche sont menés conjointement par des membres de l'équipe

SHARE-France et les chercheurs du laboratoire LEDa-Legos (Université Paris Dauphine-PSL) impliqués dans le cadre d'un projet de recherche européen bénéficiant de financements spécifiques (projet BB-FUTURE).

**Les principaux enjeux opérationnels, scientifiques et stratégiques pour l'année 2025 sont les suivants. Ils sont présentés dans le détail dans la suite de ce document.**

- Finaliser la **10<sup>e</sup> vague de l'enquête SHARE classique** débutée en octobre 2024
- **Préparer la vague 11 et le développement méthodologique** de SHARE sur le moyen terme à travers deux grands axes : **appariement avec données administratives** et **transition vers le multimode**, notamment dans le cadre de l'infrastructure LifeObs
- **Poursuite de l'analyse statistique des mécanismes et causes de l'attrition du panel SHARE**, en France et en comparaison européenne
- Contribution au **projet européen BB-FUTURE**, bénéficiant de financements de la Commission européenne (*Grant Agreement* n° 101093849), notamment via le *work package* n° 4
- Prolongement et initiation de **travaux de recherche** sur les thématiques d'intérêt de l'équipe dans une stratégie de publication scientifique (recours aux soins, équité et inégalités sociales, exposition aux risques spécifiques à la pandémie de Covid, comparaison des systèmes de santé, perte d'autonomie...)
- Prolongement du conventionnement avec la CNSA pour réaliser des analyses à partir de l'enquête SHARE sur des sujets d'intérêt commun, devant donner lieu à des publications dans la collection de notes de synthèse *Données, numérique, santé en société* en partenariat avec l'Institut Santé numérique en société (ISNS)
- **Création d'une brochure de résultats détaillée, adressé aux enquêtés SHARE en début d'année 2025**
- Organisation d'une **conférence internationale SHARE sur les soins de long terme en mars 2025**, en lien avec le projet SHARE BB-FUTURE
- Renforcer la **valorisation scientifique** de l'enquête SHARE, à travers les actions d'enseignement, de conférences scientifiques et de communication académique, et répondre à la demande croissante des financeurs d'assurer la visibilité de SHARE dans le paysage des grandes enquêtes en sciences humaines et en santé, et en tant que source d'informations fondamentale dans l'éclairage de la décision publique au niveau national<sup>1</sup>. **Travaux nouveaux et projets pour 2025**

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

Sur le versant purement opérationnel de l'activité de « production », l'année 2025 sera consacrée au suivi de la collecte de la vague 10 de l'enquête SHARE et aux post-traitements afférents, ainsi qu'à la préparation de la vague 11.

Les objectifs quantitatifs de l'opération de collecte liée à la vague 10 sont schématiquement les suivants : 3 000 à 3 500 entretiens individuels en France, dont 1 000 entretiens issus de l'échantillon de rafraîchissement.

Les tâches prévues en 2025 relatives aux vagues 10 et 11 sont les suivantes :

- Suivi du terrain de l'enquête SHARE classique v10, avec le cas échéant le déclenchement d'échantillons de réserve supplémentaires (janvier – mars) ;
- Nettoyage et post-traitements des données SHARE classique v10 (avril – septembre) ;
- Réflexions méthodologiques sur les futures vagues 11 et 12 (SHARE 2.0) et notamment sur le mode de collecte (tablette, questionnaire supplémentaire inter-vagues), le contenu du questionnaire et le plan d'échantillonnage (janvier – septembre) ;
- Lancement des travaux préparatoires de la vague 11 de SHARE classique (octobre – décembre).

La préservation qualitative et quantitative de la population d'enquête a nécessité de compléter le panel SHARE par [un échantillon de rafraichissement pour cette vague 10](#). Contrairement aux vagues précédentes, ces tirages sont des tirages d'individus, et non plus d'adresses, à partir du dernier millésime de la base FIDELI. L'analyse des taux de traitement et de participation sur l'échantillon de rafraichissement, qui sera conduite fin janvier, déclenchera potentiellement l'ouverture d'un ou deux échantillons de réserve supplémentaires.

[L'une des principales innovations de la collecte d'informations en vague 10 porte sur le questionnaire papier additionnel proposé \(\*drop-off\*\)](#), dont le contenu est propre à chaque pays. Ce *drop-off* pour la France s'intéresse à la perception des répondants vis-à-vis des niveaux de solidarité à mettre en œuvre dans la prise en charge de la dépendance et de la santé.

Enfin, pour le terrain de cette vague 10, l'équipe [SHARE-France met en place plusieurs nouvelles extractions automatiques de données de terrain](#) : la première permet de comparer les évolutions hebdomadaires des taux de contact, de refus et de réponse observés en vague 10 à ceux de la vague 9, à dates équivalentes, afin d'identifier plus rapidement les soucis éventuels. La seconde permet d'analyser une vingtaine d'indicateurs de « qualité » des données récoltées par chaque enquêteur (durées d'entretien, analyse des réponses obtenues, exactitude des informations contextuelles, utilisation adéquate des répondants « proxys »). Ces informations permettent de repérer rapidement les erreurs commises par les enquêteurs, et de leur transmettre des informations individualisées sur leurs pratiques tout au long de la phase de collecte.

L'année 2025 sera aussi largement consacrée à la [préparation de la vague 11 de SHARE](#) et des vagues suivantes. La réunion de lancement de la vague 11 est prévue à Athènes du 7 au 9 mai 2025.

En particulier, des discussions sont en cours et vont se poursuivre début 2025 concernant le mode d'administration du questionnaire principal, et plus particulièrement le support de saisie des réponses : jusqu'en vague 10 le questionnaire est conçu pour fonctionner sur des ordinateurs portables, et devrait être transformé en vague 11 pour désormais [privilégier l'utilisation de tablettes](#). Cette modification, concomitante un changement de plateforme logicielle pour les passations de questionnaires (passage de Blaise à Quest), nécessitera des tests qui impliqueront les équipes-pays dès 2025.

L'équipe SHARE-France, en tant qu'équipe coordinatrice du module *Healthcare* et du questionnaire *fin-de-vie*, contribuera également à la [réflexion sur la durée du questionnaire principal](#) et sur la suppression potentielle de certains modules et questions peu exploitées ou peu robustes au sein de ces modules.

Enfin l'autre enjeu de la vague 11 concernera [la mise en œuvre d'une enquête complémentaire à l'enquête principale](#). Même s'il est prévu que cette enquête complémentaire en vague 11 soit la seconde vague de l'enquête HCAP sur la cognition, et donc menée en face-à-face, les équipes centrales souhaiteraient que ces enquêtes « complémentaires », entre deux vagues en face-à-face (CAPI), puissent être réalisées en ligne (CAWI), à partir de la vague 12. Cela nécessite donc

d'identifier les questions susceptibles d'être posées dans le cadre d'une enquête en ligne, d'évaluer la comparabilité des réponses obtenues, de quantifier les effets de mode potentiels, *etc.*

En France, concernant la vague 11, l'année 2025 devra également permettre à l'équipe de finaliser les décisions relatives aux trois points suivants :

- Les modalités de tirage d'un échantillon de rafraîchissement pour le terrain principal de la vague 11 (en particulier, la question de la faisabilité de l'échantillonnage en maison de retraite à partir des données FIDELI doit être abordée avec l'INSEE) ;
- La faisabilité et les modalités éventuellement retenues de l'appariement potentiel des réponses de l'échantillon français avec données administratives (données fiscales de FIDELI, données de consommation de soins du SNDS). Ce travail répond à une forte demande émanant à la fois des financeurs de l'enquête et des autorités de régulation de la Statistique Publique (l'attribution de l'avis d'opportunité par le CNIS ayant été notamment subordonnée au lancement de cette démarche d'appariement) ;
- La faisabilité et le contenu et d'un court questionnaire auto-administré (*drop-off*) spécifique à la France.

Plus généralement, et dans la perspective d'un appariement avec des données administratives à moyen terme, l'équipe SHARE-France s'est rapproché de la CNIL pour valider la documentation requise, en particulier le document d'AIPD (Analyse d'Impact et de Protection des Données), et faire évoluer dans un second temps le cadre et le référentiel légal dans lequel s'inscrit le projet SHARE au niveau Français.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

**Non concerné**

## **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

La poursuite des travaux de recherche par l'équipe SHARE-France s'inscrit dans une triple logique : celle des projets de recherche européens bénéficiant d'un financement spécifique d'une part, celle relevant du programme de recherche des membres de l'équipe et chercheurs associés du LEDa-Legos d'autre part, et celle résultant du conventionnement avec la CNSA ou d'autres partenaires pour conduire des études spécifiques à partir des données de SHARE, enfin.

Plusieurs chercheurs de l'Université Paris-Dauphine ainsi que des membres de l'équipe SHARE-France sont impliqués dans les travaux du projet recherche européen BB-FUTURE ("*The care wave and the future of the baby-boomers and their children*") bénéficiant d'un financement Horizon Europe (*Grant Agreement* n° 101093849, et dont le *work package* n° 4 ("*Empirical analysis*") est porté par le LEDa-Legos. L'objectif pour 2025 sera de poursuivre les travaux empiriques déjà entamés sur les choix du lieu de résidence des femmes au cours de leur vie, et sur la façon dont ces choix affectent la proximité géographique et émotionnelle avec leurs parents.

Ces travaux, menés avec le concours de jeunes chercheurs recrutés *via* le projet, recourent et complètent les travaux de recherche menés d'une manière plus générale par les membres de l'équipe SHARE-France et les chercheurs associés du LEDa-Legos autour des problématiques suivantes : inégalités sociales de recours et de renoncement aux soins avant pendant et après la pandémie, recours à la télémédecine, déclin cognitif et environnement, relations entre offre d'aide informelle, santé mentale et recours aux soins de l'aidant, conséquences sur la santé du décès de son/sa partenaire, etc. (se reporter au bilan de l'activité 2024 SHARE-

CNIS pour un relevé plus détaillé de ces différents travaux en cours ou publiés). La plupart d'entre eux ont donné lieu à des présentations lors de conférences scientifiques nationales ou internationales en 2024 et suivront le processus de soumission pour publication en 2025.

Une convention partenariale, établie entre l'équipe SHARE-France et la CNSA, financeur historique de la production de l'enquête, prévoyait plusieurs travaux d'exploitation des données SHARE autour de la thématique générale de la fragilité des personnes âgées, sur deux ans (2023-2024). Trois travaux ont déjà été réalisés 2024 et ont fait (ou feront en 2025, pour le troisième) l'objet d'une publication dans la collection de notes de synthèse *Données, numérique, santé en société* en partenariat avec l'Institut Santé numérique en société (ISNS) (cf. *infra* § 1.5) :

- Un premier travail sur les évolutions de la prévalence et des inégalités sociales de fragilité, au sens du phénotype de Fried, entre 2004 et 2020 ;
- Un second travail qui porte sur l'effet des barrières d'accès aux soins durant la pandémie sur la survenue d'états de fragilité/vulnérabilité chez les personnes âgées ;
- Une étude originale dont l'objectif est de proposer une méthode de repérage et une description de la population ciblée par le cadre conceptuel de dépistage du déclin fonctionnel « Icope » (OMS).

Au premier trimestre 2025, un travail supplémentaire devra être poursuivi et finalisé :

- Une revue de la littérature ciblée sur les apports de l'enquête SHARE à la connaissance du phénomène de « perte d'autonomie », à la fois en termes d'identification des dynamiques et facteurs prédictifs et en termes de prise en charge apportée.

Des discussions sont en cours avec la CNSA pour que ce partenariat se poursuive autour d'autres travaux réalisables à partir des données de l'enquête SHARE.

Un travail de première exploitation de l'enquête SHARE-HCAP 2023 portant sur le repérage des troubles cognitifs et de la démence est prévu au cours de l'année. Il devrait donner lieu à l'accueil d'un(e) stagiaire pour travailler à l'exploitation descriptive des données pour la France, en comparaison avec les 4 autres pays participants (Italie, Allemagne, République Tchèque, Danemark).

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

**Non concerné**

#### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

En 2025, l'équipe SHARE-France compte poursuivre et améliorer sa politique de valorisation de l'enquête. Elle cherche à développer sa stratégie pour assurer la bonne diffusion, le rayonnement scientifique et la communication suivie de l'enquête auprès de l'ensemble des acteurs. Les financements et les partenariats liés à l'insertion dans l'infrastructure de recherche LifeObs permettront d'améliorer et de diversifier les canaux de valorisation.

Concernant l'animation de la communauté scientifique d'utilisateurs, actuels ou potentiels, de SHARE, elle s'appuiera sur les manifestations et actions suivantes :

- **Organisation d'une journée scientifique SHARE** à l'Université Paris-Dauphine, sur les soins de long terme, en lien avec le projet BB-Future (prévue le 14 mars 2025). Elle donnera l'occasion à de nombreux experts internationaux (A. Börsch-Supan, N. B. Coe, R. Milstein, C. Van Houtven) ou de l'Université Paris-Dauphine (E. Bonsang, P. Eibich, F. Jusot, E. Perdrix) de présenter leurs travaux respectifs à l'audience. Une table ronde sera également organisée sur l'intérêt des enquêtes européennes telles que SHARE et de la comparaison internationale pour l'étude des soins de long terme.
- **Co-organisation et participation à une journée scientifique autour des grandes enquêtes**, sous l'impulsion de l'IR\* PROGEDO (prévue le 26 mars 2025). Cette journée sera structurée autour de la thématique de la famille, et donnerait l'occasion d'aborder les aspects méthodologiques associés aux grandes enquêtes interrogeant plusieurs membres d'une même famille, de présenter les aspects méthodologiques de l'enquête relatifs à la composition familiale ainsi que des travaux de recherche faisant intervenir cette dimension familiale à partir des données SHARE, et finalement d'organiser une table ronde finale sur la façon dont les grandes enquêtes peuvent nourrir les futures politiques familiales.
- **Interventions** des chercheurs de l'équipe SHARE-France et associés à SHARE au sein du LEDa-Legos  **dans les principales conférences scientifiques en économie de la santé et du vieillissement**, à l'échelle nationale (JMA, Journées LAGV, JESF, Welfare & Policy Conference, Congrès de l'AFSE) et internationale (EuHEA, IHEA, Ecineq).

La promotion de SHARE auprès des étudiants ainsi que de la communauté scientifique élargie (issue d'autres disciplines notamment) et institutionnelle s'effectuera enfin avec le relais et l'appui des institutions publiques partenaires, notamment l'IR\* Progedo et le réseau des Plateformes universitaires de données (PUD) :

- **Poursuite des actions de formation, en mobilisant les données de SHARE**. En 2025, les membres de l'équipe SHARE-France poursuivront également leurs activités d'enseignement et de formation en mobilisant les données d'easySHARE, notamment à destination des étudiants de master des universités Paris-Dauphine, Paris-Est Créteil et de Lille. Une session de formation spécifique délivrée par Thomas Renaud, membre de l'équipe SHARE-France, au profit des chercheurs luxembourgeois intéressés par les données SHARE est par ailleurs prévue le 27 janvier 2025. En outre, l'équipe continuera d'accompagner les différents étudiants en doctorat à l'Université Paris-Dauphine qui mobilisent les données de l'enquête SHARE dans le cadre de leur thèse.
- **Participation aux évènements de sensibilisation et de formation aux données**, notamment la semaine Data SHS des PUD
- **Participation à différentes instances de concertation de la statistique publique ou groupements d'intérêts scientifiques en lien avec les thématiques de SHARE** : comités de préparation d'enquêtes de la statistique publique (Drees), GIS « Institut de la longévité, des vieillesse et du vieillissement » (ILVV) dont l'Université Paris-Dauphine est membre partenaire
- **Publications prévues dans la collection de notes de synthèse rédigées en français**, éditée par l'équipe SHARE-France sous l'égide de l'Université Paris-Dauphine et de l'Institut Santé numérique en société (PariSanté Campus). Cette collection de notes, baptisée *Données, numérique, santé en société*, propose environ quatre numéros par an, rédigés en français et dans un format synthétique, alternativement sur les travaux du projet « Santé numérique en société » (SaNSo) et sur des travaux fondés sur les données SHARE, à destination d'une audience plus large que la sphère académique. En 2025, il servira notamment de vecteur à la publication des analyses produites dans le cadre de la convention partenariale avec la CNSA (cf. *supra*).

- Actualisation du site Internet national de SHARE-France (<https://share.dauphine.fr>), avec une volonté de rendre plus accessibles les dernières informations sur SHARE à destination des panélistes et du grand public (résultats simplifiés, graphiques, etc.) et de la communauté scientifique (actualités sur les publications et les interventions en conférence, manifestations scientifiques partenaires, etc.)
- Envoi d'une brochure de résultats à destination des enquêtés, qui expriment régulièrement le souhait d'avoir des retours sur leur participation à l'enquête et sur les sujets qu'elle permet d'étudier. Cette brochure portera sur les différentes thématiques abordées par SHARE et fera notamment référence aux travaux scientifiques réalisés par les membres de l'équipe SHARE-France. Son envoi est prévu à l'occasion du courrier de vœux (mi-janvier 2025) pour les individus ayant déjà répondu à la vague 10 avant décembre 2024, et aura lieu pour les autres à l'issue du terrain de la vague 10, en avril 2025. La brochure sera également mise à disposition du grand public sur le site Internet de SHARE-France (<https://share.dauphine.fr>).

**- Medes -**  
**- SSM Jeunesse et sports -**

## **0. Orientations pour 2025**

---

La Medes est rattachée à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), observatoire et service à compétence nationale rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva).

Au sein de l'Injep, la Medes constitue le service statistique ministériel du ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Le SSM travaille notamment sur la vie associative, les pratiques physiques et sportives, l'économie du sport, les métiers et emplois liés aux sports et à l'animation, les accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs et colonies de vacances), les politiques de jeunesse (Service civique et Service national universel) ou encore la transition des jeunes vers l'âge adulte.

Sur ces thématiques, la Medes continuera en 2025 de produire régulièrement des statistiques attendues par l'ensemble des acteurs du secteur. Dans le même temps, la Medes travaillera à l'amélioration de ses outils de diffusion, en combinant mise à disposition de données en ligne et publications synthétiques de type « Chiffres-clés ». En partenariat avec la direction des sports, la Medes mettra notamment en ligne une plateforme de mise à disposition des données publiques du sport, avec des entrées data visualisation (portrait de territoires, portrait de fédérations).

En complément de ses travaux de production récurrents, la Medes a mis en place plusieurs dispositifs d'enquêtes. Dans le domaine du sport, la Medes, en partenariat avec la Direction des Sports, a lancé en 2018 un baromètre sur la pratique sportive destiné à suivre l'évolution dans le temps de la pratique sportive des Français. Initialement réalisé tous les deux ans, en 2023 ce baromètre est devenu annuel pour permettre un suivi plus fréquent de la pratique sportive, notamment dans la perspective de l'évaluation de l'impact de Jeux olympiques et paralympiques sur la pratique d'activités physiques et sportives.

En effet, l'Injep participe aux travaux pilotés par la Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (Dijop) visant à évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. L'Injep est plus spécifiquement pilote de deux axes d'évaluations : l'impact des JOP sur la pratique sportive et la description des publics des JOP (spectateurs, téléspectateurs, volontaires). Après une phase de

travaux préparatoires en 2023, l'évaluation a débuté à l'automne 2024 et s'achèvera en 2025. La première évaluation (axe 1) repose notamment sur l'exploitation du Baromètre national de la pratique sportive (mesure un an avant les Jeux, l'année des Jeux et un an après les Jeux) et sur le recensement des licences sportives auprès des fédérations. Pour permettre de premiers retours rapides en attendant les données définitives des licences pour la saison 2024/2025, une « enquête flash » après de 60 fédérations, notamment olympiques, a été réalisée en novembre 2023 puis 2024. Les résultats seront publiés fin janvier 2025. La seconde évaluation (axe 7) se décline autour de quatre types de publics : les spectateurs des Jeux, les téléspectateurs, les volontaires de Paris 2024 et de la Mairie de Paris et les Français dans leur ensemble. Faisant suite à deux publications de premiers résultats, un rapport complet sera publié au printemps, dans lequel seront analysés le profil de ces différents publics (mesurés via des enquêtes *ad hoc*) mais aussi sur la façon dont un événement sportif de grande ampleur comme les JOP peut modifier les représentations des Français vis-à-vis du sport, et notamment vis-à-vis du sport féminin et du parasport, ainsi que les trajectoires d'engagement des volontaires auprès de Paris 2024.

Toujours dans le domaine du sport, la Medes participe au soutien à la recherche en co-animant un appel à projet de recherche sur « Les pratiques sportives en France », lancé en avril 2023. Dans le cadre de cet APR, l'Injep soutient quatre projets de recherche qui analysent les pratiques sportives à tous les âges (sports de nature, danse à deux, trail running), mais aussi les carrières sportives de non-pratiquants, dont les rapports finaux sont attendus en septembre 2025. Les équipes adopteront pour la plupart des méthodes mixtes qui croisent le traitement secondaire des données des Enquêtes nationales sur les pratiques physiques et sportives 2020 (ENPPS) avec des entretiens sociologiques (post-enquêtes), voire des observations directes.

Concernant les travaux sur la jeunesse, la Medes poursuivra ses travaux d'évaluation du déploiement du Service national universel. Il s'agira de conduire une enquête par questionnaire à l'issue d'un échantillon de séjours de cohésion (hiver, printemps et été) pour améliorer la connaissance du profil des volontaires, de leur expérience du séjour de cohésion, etc. L'arrêté du 28 décembre 2020 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche confie en effet à l'Injep le rôle d'évaluer le Service national universel.

Dans le domaine de la vie associative, la Medes poursuivra la montée en charge de ses activités de production statistique avec la mobilisation d'autres données de la statistique publique (Base tous salariés, données fiscales sur les dons reçus par les associations, etc.). En 2025, le SSM se renforcera avec une création d'un poste de chargée d'études sur la vie associative et l'emploi, ce qui va notamment permettre de fournir, en lien avec le Département de l'Emploi et des Revenus d'activité (Dera) de l'Insee et sur la base des Fichiers de données trimestrielles d'emploi, de fournir une estimation rapide des tendances de l'emploi dans le secteur associatif.

L'année 2025 sera également consacrée à la préparation de la prochaine enquête nationale sur la participation associative et les dons qui vise à décrire les différentes formes de participation aux associations, comme les dons et le bénévolat, le profil des participants, les domaines, etc. L'objectif est que cette prochaine enquête soit conforme aux standards de la statistique publique, avec notamment le tirage d'un échantillon probabiliste et la présentation au comité du label.

La Medes poursuivra ses travaux de diffusion de données territorialisées et l'animation du réseau des référents régionaux sur l'observation statistique dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative et du sport. Ce réseau regroupe des personnes en poste en Délégations régionales académiques jeunesse engagement et sport (Drajes) et en services statistiques académiques (SSA).

Enfin, la Medes, en tant que SSM poursuivra ses actions pour améliorer la qualité de ses processus de production statistique. Dans ce cadre, en 2025, la Medes poursuivra la mise en œuvre de sa feuille de route qualité pour 2022-2027.

## **1. Travaux nouveaux et projets pour 2025**

---

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

#### **Enquête sur l'engagement associatif et les dons**

Une première édition a été réalisée en 2021.

##### *Objectifs*

Partant du constat de l'absence de données permettant de comprendre l'articulation des différentes formes d'engagement associatif, l'Injep a conduit en 2021 une première enquête ménage sur le sujet.

Le premier objectif poursuivi était d'appréhender dans quelle mesure l'engagement associatif revêt ou non plusieurs formes et de mesurer le bénévolat. Un second objectif de l'enquête était également de disposer d'une mesure des dons quelle que soit leur nature (dons déductibles des impôts, dons en nature, achats auprès d'associations...), pour compléter les statistiques issues des données fiscales. Pour cette première édition, une méthode par quotas a été utilisée pour constituer l'échantillon.

Un bilan complet du questionnaire et de la méthodologie de cette première édition de l'enquête a été établi. Capitalisant sur ses enseignements, le SSM conduira en 2026 une enquête sur la participation associative et les dons, avec une refonte du questionnaire et méthodologique (collecte multimode, enquête probabiliste présentée au comité du label, appariement avec les données fiscales sur les dons monétaires déclarés, etc.).

##### *Principaux partenaires*

Un comité scientifique réunissant des représentants du monde associatif, des chercheurs experts du secteur associatif ainsi que des représentants de la Direction de la jeunesse, de

l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) sera réuni en janvier 2025 afin de discuter du protocole d'enquête et d'élaborer un projet de questionnaire. Un comité de concertation réunissant les principaux acteurs associatifs et les partenaires sociaux sera réuni au T1 2025.

#### *Mode de collecte*

La collecte de cette enquête sera par auto-questionnaire et multimode (internet et papier) pour limiter les effets de désirabilité sociale en présence d'enquêteurs, avec une animation téléphonique pour réduire les défauts de couverture.

#### *Période de réalisation*

Ce projet d'enquête a reçu un avis d'opportunité du Cnis le 26 novembre 2024. Les travaux méthodologiques ont débuté au T3 2024 et un comité scientifique et un comité de concertation seront réunis au T1 2025. Le test aura lieu au S2 2025, pour une collecte au premier semestre 2026.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

### **Exploitation de données fiscales sur les dons reçus par les associations**

En 2025, grâce à une création de poste, l'Injep analysera les nouvelles données fiscales sur les dons reçus par les associations pour mieux caractériser le profil des associations bénéficiaires (secteur d'activité, taille, etc.).

Les dons des ménages en faveur des associations sont d'ores et déjà étudiés, d'une part, grâce aux données de l'Enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons (ENEAD 2021), réalisée par l'Injep, et d'autre part, grâce aux données fiscales. Ces sources permettent de connaître le profil des ménages donateurs et l'effort de don par rapport à leur revenu. Les informations concernant les associations bénéficiaires et de façon plus générale les ressources des associations sont néanmoins plus parcellaires.

### **Exploitation de nouvelles sources administratives de la Direction des sports**

Suite à l'avis favorable de la commission « Démographie et question sociale » du Cnis du 6 juin 2019, l'Injep dispose d'un accès à la base administrative EME (éducateurs, manifestations, établissements) réunissant les informations sur les éducateurs sportifs (en formation, encadrant contre rémunération, etc.). La Direction des sports a entrepris une refonte des systèmes d'information de ces deux bases qui a abouti fin 2024.

Les traitements prévus visent à fournir des informations de cadrage sur, d'une part, les diplômés du sport et de l'animation, d'autre part, les éducateurs sportifs déclarés à partir de l'exploitation directe de la base. Cette base pourra également éventuellement servir de base d'échantillonnage pour des enquêtes auprès des sortants de ces formations ou auprès des éducateurs sportifs. La qualité statistique de ces données devra dans un premier temps être évaluée avant la diffusion des premiers résultats.

En lien avec la Direction des sports, la Medes participe au pilotage du recensement des équipements sportifs. En 2023, la direction des sports a relancé la collecte et planifié une actualisation de données, après plusieurs années d'arrêt et un audit lancé pour rénover le système d'information et la collecte. Après de premières exploitations avec l'Insee (et la BPE), en 2025, l'Injep souhaite poursuivre l'analyse des données du recensement des équipements sportifs et remettre en place la production régulière de données statistiques à partir de ce recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), notamment sur les temps d'accès aux équipements.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

#### **Mise en place d'une nouvelle série d'indicateurs sur les organisateurs de séjours collectifs**

En 2025, la Medes publiera pour la première fois une série d'indicateurs sur le profil des organisateurs de séjours collectifs (répartition selon le statut, le nombre de séjours organisés, durée des séjours, etc.) et les évolutions du secteur depuis 15 ans, permettant notamment de documenter à la fois le fort turn-over des structures organisatrices d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement mais, dans le même temps, la forte concentration de l'activité autour d'un noyau dur d'organisateur. Ces indicateurs seront mis à jour tous les deux ans pour permettre un suivi des évolutions de ce secteur d'activité. Cela répond à un besoin exprimé non seulement par la Direction de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire mais aussi par des acteurs du secteur, notamment l'Observatoire des Vacances et des Loisirs des enfants et des jeunes.

La Medes exploite en effet annuellement les données du système d'information sur les accueils collectifs de mineurs, mais les indicateurs mis à disposition portaient jusqu'à présent uniquement sur les séjours collectifs (nombre de départs, durée, type, classes d'âge des enfants partis, etc.).

## **Reconstitution de séries historiques des licences sportives**

La Medes réalise un recensement annuel des licences et clubs auprès des 120 fédérations sportives agréées, dans le cadre des conventions d'objectifs que l'État signe avec les fédérations. Chacune d'entre elles fournit deux fichiers détaillés relatifs aux licences délivrées et aux clubs qui lui sont affiliés. Grâce à une collaboration avec l'Insee, ces données sont géo-localisées.

Les statistiques de l'année N (saison N-1/N pour la majorité des fédérations), ventilées par fédérations, régions, départements, sexe et tranche d'âges, sont mises en ligne sur le site de l'Injep en juillet N+1. Si le recensement des licences existe depuis 1949, la collecte ne se fait au niveau de la licence délivrée (micro-données) que depuis 2010 et la méthodologie actuelle développée par le SSM est en œuvre depuis 2017 (saison 2015/2016). Le pilotage du recensement a en effet été porté par différents bureaux (avec différentes pratiques d'archivages) avant 2016.

Pour répondre aux demandes de la Direction des sports, du mouvement sportif et des chercheurs de disposer de séries historiques sur les licences sportives, la Medes a reconstitué à partir des fichiers d'archives une série de 2001 et 2022 des licences annuelles délivrées par les fédérations. Il a également été possible de reconstituer une série des licences féminines par fédération de 2002 à 2022. Une attention particulière a été portée aux changements de périmètres et de méthodes de collecte pour limiter les ruptures de séries. La distinction entre les licences annuelles et les « autres titres de participation » (licences découvertes à la journée par exemple) n'ayant été introduite dans le recensement qu'en 2000, il n'a ainsi pas été possible de reconstituer la série avant. Cette série historique sera mise en ligne au T1 2025.

En parallèle, les échanges se poursuivront avec certaines fédérations pour mieux identifier dans leurs données les licences non-annuelles ne permettant pas la participation aux activités fédérales pour l'ensemble de la saison mais pour une plus courte période (jours, semaines, mois).

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

**Outil d'observation territorial du sport**

En 2025, la Medes mettra en ligne avec la direction des sports un portail de dépôt, diffusion et data visualisation des données publiques sur le sport et les politiques publiques du sport. Dans le cadre de l'observatoire national du sport, un groupe utilisateurs a été constitué et consulté pour identifier les besoins des acteurs du sport (fédérations sportives, collectivités territoriales, recherche, etc.) et rédiger un cahier des charges. Les espaces consacrés à la data visualisation ont été structurés dans un premier temps autour de portraits de territoires et de portraits de fédérations, en remplacement de l'Atlas des fédérations, publication papier de l'Injep plébiscitée par les fédérations sportives et les acteurs du champ sportif. En 2025, les développements futurs porteront sur l'emploi sportif. Une attention particulière a été portée à l'adéquation de l'outil aux besoins des utilisateurs et aux contraintes de maintenance

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025**

---

**Sans objet**

**- OFDT -**  
**Observatoire français des drogues et des tendances addictives**  
**(Unité DATA)**

## **0. Orientations pour 2025**

---

*Créé en 1993, l'OFDT est un groupement d'intérêt public (GIP), à durée indéterminée, constitué entre onze ministères et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), représentant l'État, et la Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS). Le GIP est reconnu comme un opérateur public de l'État. Sa tutelle administrative est assurée par la MILDECA (programme 129 – Direction de l'action gouvernementale). Par ailleurs, l'OFDT est le correspondant national de l'Agence européenne des drogues (European Union Drugs Agency / EUDA). Depuis le 1er juillet 2020, le périmètre d'observation de l'OFDT inclut également les jeux d'argent et de hasard (JAH).*

*Dans la continuité du programme 2022-2024, la production scientifique de l'OFDT programmée pendant la période 2025-2027 s'organise autour de cinq axes de travail : assurer une mesure régulière des usages et des comportements ; offrir une description fine des trajectoires et des parcours de soins des usagers de drogues ; améliorer la connaissance des marchés des drogues ; rendre compte des conséquences socio-sanitaires des usages et des réponses publiques ; assurer une veille des phénomènes de demande et d'offre de drogues et des réponses publiques, dans une perspective internationale.*

*Le programme des travaux statistiques de l'OFDT en 2025 viendra compléter son dispositif d'observations pérennes qui comprend trois enquêtes majeures en population générale ou spécifique mises en œuvre à intervalles réguliers : ESCAPAD (menée lors de la JDC auprès des appelés), EnCLASS (réalisée auprès des élèves du secondaire), EROPP (enquête en population adulte 18-75 ans) ; En 2025, l'OFDT mènera le pilote d'une nouvelle enquête « ACCES » et un second volet de l'enquête « ESSPRI », ces deux enquêtes ayant reçu un soutien du Fonds de lutte contre les addictions.*

---

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

- 1) **Déploiement de l'enquête ACCES 2025.** Il s'agit d'une nouvelle enquête auprès des usagers de Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (Caarud). Il n'existe plus actuellement en France d'enquête régulière fournissant des éléments actualisés concernant le profil sociodémographique des usagers de CAARUD, leurs usages de substances (niveaux de consommation et sévérité des troubles de l'usage), leurs contextes de consommation, leur accès aux soins et leur parcours de soins, leurs troubles psychiatriques co-occurents et autres comorbidités médicales dont la prévalence d'infections virales (VHC, VIH). L'objectif de l'enquête ACCES 2025 est de déployer un nouveau dispositif d'enquête quantitative nationale auprès d'environ 2500 usagers de Caarud au cours du dernier trimestre 2025 : enquête par enquêteurs au sein des structures qui auront été sélectionnées.
  
- 2) **Renouvellement de l'enquête ESSPRI.** Dans le prolongement de l'enquête ESSPRI 2023, et pour faire suite à un intérêt renouvelé manifesté par les administrations concernées (Direction Générale de la Santé, Direction de l'Administration Pénitentiaire, Mildeca), l'OFDT réalisera en 2025 un second volet national de l'enquête ESSPRI. Cette enquête réalisée auprès des personnes détenues vise à connaître la prévalence et les modalités d'usage des drogues et substances psychoactives en détention, et à proposer des comparaisons avec les données de santé et niveaux d'usage de drogues observés dans la population générale. Ce second volet national permettra de consolider et valider le protocole de l'enquête qui a vocation à devenir régulière. Cette deuxième vague nationale portera sur un échantillon aléatoire de détenus légèrement plus important que celui de la première vague (objectif de 1500 détenus), avec, pour la première fois, une inclusion des personnes détenues femmes dans l'échantillon. Pour cette nouvelle édition 2025, l'OFDT a obtenu un avis d'opportunité lors de la commission « Démographie et questions sociales » du 26 novembre 2024. Si suite à ce deuxième volet, la pérennisation de l'enquête est entérinée par les administrations partenaires, l'OFDT intégrera alors ESSPRI dans son dispositif d'observations pérennes. Les exercices futures auront vocation à être présentés au Comité du label.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

*Néant.*

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

*Néant.*

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

*Néant.*

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

*Néant.*

- SDES -  
- SSM Énergie, logement, transport, environnement -

## 0. Orientations pour 2025

---

**Dans le domaine du logement et de la construction**, les traitements de l'enquête Logement 2020 se poursuivront et seront valorisés par une publication sur les taux d'effort en logement et l'actualisation des Chiffres clés du logement. Une étude sur les projections des besoins en logement, utilisées dans le cadre de schémas stratégiques du ministère, sera diffusée à la fin du premier trimestre. Pour répondre aux textes sur les enjeux d'accessibilité, le répertoire du parc locatif social des bailleurs sociaux (RPLS) intégrera des questions à partir d'un référentiel en cours d'élaboration. Enfin, une évolution méthodologique de l'estimation à date réelle des données mensuelles de Sitadel permettra de mesurer achèvement des travaux des logements et le suivi des permis des locaux non résidentiels.

### 1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

---

#### Logement-construction

Les travaux post-collecte et de validation de **l'enquête sur le logement 2020** (EnL) seront finalisés. En particulier, l'enquête sera complétée, notamment à partir des sources fiscales et sociales, par les informations sur les revenus des ménages afin de pouvoir calculer et publier les taux d'effort en matière de logement à l'été. Les données complètes de l'enquête seront mises à disposition des chercheurs, après les livraisons partielles déjà effectuées.

La **refonte de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN)** se poursuivra, l'évolution du mode opératoire, du questionnaire et son intégration dans la filière d'enquête étant quasiment finalisée. L'enjeu en 2025 est le développement d'une application de gestion de l'enquête permettant aux six gestionnaires de suivre l'avancement de l'enquête et de contrôler la qualité des informations. Le projet dans son ensemble vise à sécuriser le processus de collecte et de traitement de l'enquête, ainsi que de réduire fortement ses coûts. [TRT 10]

**Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;  
refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

#### Logement-construction

La refonte du processus de collecte et de traitement des données relatives aux **demandes d'autorisation d'urbanisme** dans le cadre du projet Sit@del3 se poursuivra, avec l'objectif de mise en production d'un produit minimum viable en fin d'année 2025. L'objectif est d'être moins consommateur en ressources et de produire des indicateurs mensuels de qualité confortée, exploitant l'exhaustivité des données des Cerfa.

Le processus d'amélioration et d'harmonisation des méthodologies de **production des statistiques conjoncturelles en date réelle sur la construction neuve** sera finalisé, avec la mise en œuvre de modèles utilisant des méthodes de *machine learning* pour améliorer l'estimation des mises en chantiers des logements. Cette méthodologie sera ensuite déployée sur les mises en chantier des locaux non résidentiels. Enfin, des données fiscales viendront enrichir les informations sur l'achèvement des travaux et ainsi produire pour la première fois des séries sur les achèvements des logements, voire des locaux non résidentiels.

Après avoir produit en 2024 les millésimes 2021 et 2022 de **Filocom** (Fichier des Logements par COmmune), désormais articulés avec Fidéli, l'objectif en 2025 sera d'adapter le dispositif Filocom aux évolutions liées à la mise en production de Résil, en vue d'une diffusion du millésime 2024 en 2026.

**Lors de la 6<sup>e</sup> Conférence nationale du handicap (CNH) du 26 avril 2023, des mesures visant à améliorer l'accessibilité des logements et des bâtiments à usage professionnel pour les personnes en situation de handicap ont été annoncées. Un groupe de travail réunissant la DHUP<sup>21</sup>, la DMA<sup>22</sup>, le Sdes, les professionnels du secteur du bâtiment et les associations représentant des personnes en situation de handicap a été institué pour élaborer un projet de référentiel de critères d'accessibilité au sein des logements. En 2025, il s'agira d'achever la rédaction de ce référentiel et d'ajouter des questions dans l'enquête du RPLS afin de collecter cette information dès 2026.**

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

##### Logement-construction

Le **répertoire inter-administratif des locaux (RIAL)**, constitué sous l'impulsion de la DGALN<sup>23</sup>, de la DGFIP, de l'Insee et du Sdes, vise à permettre l'utilisation de l'invariant fiscal des logements comme identifiant unique des logements dans l'ensemble des systèmes d'information comportant une dimension logement. Constitué à partir de la base du référentiel des locaux (RLoc) de la DGFIP, ce répertoire a ouvert ses premiers services fin 2024 avec la mise en production d'une API permettant notamment de rechercher un logement et son identifiant à partir d'une adresse. L'appropriation de ce nouveau service par les différents systèmes d'information (DPE, zéro logement vacant, etc.) est un enjeu important pour assurer une diffusion large de l'identifiant. En 2025, le Sdes veillera à améliorer la couverture de cet identifiant fiscal au sein du fichier RPLS.

21Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

22Délégation ministérielle à l'Accessibilité

23Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature



**Conseil national  
de l'information statistique**

**AVIS  
DU MOYEN TERME 2024-2028  
DU CNIS**

adoptés par l'Assemblée plénière du 23 janvier 2024

**Avis généraux**

**Rendre compte d'un monde qui se transforme**

**Avis n° 1 : Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux**

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le Conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO<sub>2</sub>, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

## **Avis n° 2 : Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société**

---

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le Conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

## **Avis n° 3 : Inscire la statistique publique dans une perspective internationale**

---

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

## **Avis n° 4 : Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques**

---

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

## **Éclairer les débats dans une société complexe**

## **Avis n° 5 : Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations**

---

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

#### **Avis n° 6 : Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie**

---

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

#### **Avis n° 7 : Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre**

---

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

#### **Avis n° 8 : Des données territoriales par et pour les territoires**

---

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

#### **Innover pour mieux répondre aux besoins**

#### **Avis n° 9 : Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données**

---

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le système statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

### **Avis n° 10 : Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles**

---

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

### **Avis n° 11 : Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie**

---

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

#### **Avis des commissions**

##### **Commission Démographie et questions sociales**

Les avis de la commission « Démographie et questions sociales » s'inscrivent, dans leur majorité, dans les préoccupations exprimées dans les avis généraux. Ils sont classés suivant cinq grandes thématiques : « conditions de vie, transition écologique et inflation », « inégalités », « enjeux générationnels », « observer les vulnérabilités » et « familles ».

Les deux premiers avis interrogent l'impact de la transition écologique sur les conditions de vie et les liens entre inflation et modes de vie et de consommation des ménages. Ce dernier avis incite la Statistique publique à analyser également les effets de la transformation numérique sur la consommation des ménages.

Les inégalités, thème récurrent de la commission, mais qui nécessite encore des développements, seront abordées sous l'angle des inégalités sociales de santé (avis n°3), des inégalités de revenus et de patrimoine (avis n°4), et de la transmission intergénérationnelle des inégalités (avis n°5).

Les avis classés dans la thématique enjeux générationnels déclinent l'avis général n°4 et suggèrent de s'intéresser aux conditions de vie des jeunes (avis n°6) d'une part et de celles des seniors d'autre part (avis n°7).

La thématique « observer les vulnérabilités » propose de se pencher sur deux sujets d'actualité qui n'ont pas encore été abordés dans le cadre des travaux du Cnis : la maltraitance envers les personnes vulnérables (avis n°8) et la connaissance des proches aidants (avis n°9), sujets sur lesquels la connaissance statistique doit progresser. Pour ces deux avis, il est recommandé d'ouvrir la réflexion à l'ensemble des acteurs de ces

domaines et de coordonner les statistiques qui y ont trait. Le dernier avis (n°10) demande que les changements qui se sont opérés récemment dans le domaine de la famille soient documentés.

## **Conditions de vie, transition écologique et inflation**

### **Avis n° 1 : Observer l'impact de la transition écologique sur le comportement des ménages et leurs conditions de vie**

---

La transition écologique a et aura des répercussions sur les modes de vie des ménages.

Le Conseil souhaite disposer des informations statistiques nécessaires pour mieux éclairer le lien entre la transition écologique et les comportements des ménages et des individus qui les composent au travers de leur consommation, pratiques culturelles et de loisir, choix résidentiels et sur leurs conditions de vie en général. Il recommande également d'éclairer le coût et les bénéfices de la transition écologique pour les ménages.

### **Avis n° 2 : Mieux appréhender les liens entre l'inflation et l'évolution des modes de vie et de consommation des ménages**

---

La hausse des prix de l'alimentation, du logement ou des transports affecte différemment les ménages, notamment en fonction de leur composition, leur localisation mais également de leur niveau de vie, leur âge et mode de vie.

Le Conseil préconise d'éclairer comment le choc d'inflation constaté depuis 2021 se distribue en fonction des différentes catégories de ménages et comment les ménages arbitrent face à ce choc (renoncements, déplacements de consommation, évolution du recours à l'aide alimentaire...).

Le Conseil recommande de documenter l'évolution des modes de consommation des ménages, en lien avec la transformation numérique (ventes en ligne, achats à l'international, services de plateformes d'intermédiation, surcroît d'activité, désépargne, endettement...) et l'évolution des normes environnementales, ainsi que leur incidence sur l'indice des prix à la consommation.

Le Conseil recommande que les instruments de mesure de l'inflation et du coût de la vie soient évoqués en amont et à l'occasion du passage pour avis d'opportunité de l'enquête les prix à la consommation.

## **Inégalités**

### **Avis n° 3 : Observer les inégalités sociales de santé**

---

Les inégalités sociales de santé recouvrent les « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé » observées entre des groupes sociaux. Elles résultent d'une inégalité de distribution d'une multitude de déterminants socio-démographiques tels que le genre, le pays de naissance, l'origine sociale, la catégorie socio-professionnelle, le revenu, le lieu de vie, etc.

Le Conseil salue les travaux statistiques permettant de mesurer l'influence des déterminants sociaux, familiaux et territoriaux sur la santé d'une part et de suivre l'évolution des inégalités en matière de santé d'autre part et recommande de les poursuivre.

Le Conseil discutera des potentialités que pourra offrir l'appariement de sources existantes pour produire des données plus fréquentes et déclinées à une échelle infranationale, mais aussi de la mise en perspective de ces travaux dans un cadre européen ou international.

Le Conseil examinera les possibilités de préciser les statistiques de morbidité et de mortalité, s'agissant notamment de la mortalité évitable ou de la morbidité et mortalité par profession.

#### **Avis n° 4 : Suivre les inégalités de revenus et de patrimoine**

---

Le Conseil salue les travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et de ceux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts et une approche exhaustive de la redistribution. Il demande d'inscrire ces résultats dans une perspective temporelle.

Plus largement, le Conseil recommande de poursuivre et d'approfondir les travaux de mesure des inégalités de revenus et de patrimoine tant au niveau du ménage que des individus, de leur évolution et des liens entre ces deux dimensions.

Le Conseil préconise de mener des travaux méthodologiques afin d'examiner la pertinence d'indicateurs de richesse monétaires et non monétaires, qui seraient les pendants des indicateurs de pauvreté.

#### **Avis n° 5 : Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités**

---

Le Conseil salue les travaux menés sur la transmission intergénérationnelle des inégalités sociales dans le domaine des revenus et de l'éducation et juge important de les approfondir. Il demande de les élargir à d'autres types d'inégalités (santé, culture, loisirs, sport, patrimoine...) et de les documenter dans différentes dimensions, y compris celle du genre.

#### **Enjeux générationnels**

#### **Avis n° 6 : Mieux mesurer les conditions de vie et les revenus des jeunes**

---

Les mutations et crises qui affectent la société dans son ensemble ont des répercussions particulières sur les conditions de vie des jeunes.

Dans ce contexte, de nombreuses parties prenantes souhaitent que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer et de mettre à jour les connaissances relatives aux conditions de vie et trajectoires des jeunes adultes dans différentes dimensions : situation d'activité, ressources, pauvreté, inscription des jeunes dans la société, santé physique et mentale, modes de vie, situation familiale, exposition aux violences sexistes et sexuelles, etc.

Le Conseil recommande de mieux représenter les jeunes, notamment étudiants ou vivant en résidences, dans les sources statistiques.

#### **Avis n° 7 : Observer les conditions de vie des seniors et l'adaptation de la société au vieillissement de la population**

---

Dans un contexte de vieillissement de la population, le Conseil souligne l'importance de mieux observer les conditions de vie des seniors, leurs ressources, leur patrimoine, leur état de santé ainsi que les aides dont ils bénéficient.

Le Conseil recommande de tirer le meilleur parti des nombreuses sources existantes, y compris hors du champ de la statistique publique, qui permettent d'éclairer les conditions de vie des seniors et d'actualiser régulièrement les statistiques disponibles. Il préconise que le champ des enquêtes soit élargi à la population des personnes âgées en institution afin, notamment, de suivre les trajectoires résidentielles des seniors.

Le Conseil juge essentiel de pouvoir estimer les conséquences du vieillissement de la population sur la société, et, à partir des informations existantes, d'identifier de quelles manières l'appareil statistique doit être complété pour fournir un diagnostic complet sur cette question.

## **Observer les vulnérabilités**

### **Avis n° 8 : Éclairer le phénomène de la maltraitance sur les personnes vulnérables**

---

Selon la loi du 7 février 2022, la maltraitance vise « toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement ».

Prenant acte de la multiplicité des acteurs et des sources pouvant éclairer cette problématique, le Conseil préconise de réaliser un état des lieux des sources existantes pour repérer les différents types de maltraitance, leur fréquence et gravité selon les catégories de victimes et d'auteurs.

Le Conseil invite les différents acteurs à engager une concertation pour définir les données nécessaires au suivi de la maltraitance.

### **Avis n° 9 : Faire progresser la connaissance des proches aidants et de leur contribution à l'accompagnement des personnes vulnérables**

---

Le vieillissement de la population attire l'attention sur la situation des proches aidants, qu'ils s'occupent de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap. Le Conseil salue les travaux de la statistique publique et les travaux académiques qui donnent un éclairage sur cette population évaluée à plus de 9 millions de personnes et dont les perspectives d'évolution des effectifs sont incertaines.

Le Conseil souhaite que les parties prenantes coordonnent leurs efforts pour apporter des éléments statistiques à une meilleure connaissance des proches aidants : niveau de sollicitation des proches aidants, typologie d'aidants, nature du lien familial à l'aidé, situation professionnelle, problèmes rencontrés... ainsi qu'à l'évaluation de leur contribution (en termes physiques, psychologiques et financiers) à l'accompagnement des personnes vulnérables et son évolution dans le temps.

## **Familles**

### **Avis n° 10 : Développer la connaissance sur l'évolution des familles**

---

Le Conseil souhaite que soient réunies les informations nécessaires pour identifier, mesurer et éclairer les évolutions en cours des familles : connaissance des couples de même sexe, comportements d'union, de cohabitation, de fécondité et d'organisation du travail au sein des couples, etc.

Le Conseil recommande de s'appuyer sur les nouveaux dispositifs et d'apparier les différentes sources de données existantes pour enrichir le suivi longitudinal des familles (notamment à la suite d'une naissance ou d'une adoption, d'une rupture ou d'une évolution de la situation à l'emploi) et mieux estimer l'impact des événements de vie sur les différents membres de la famille, en particulier sur les enfants.

Le Conseil demande de rétablir l'exhaustivité des statistiques relatives aux divorces à la suite de la mise en place du divorce sans juge et d'améliorer la connaissance sur les ruptures de Pacs et en matière de garde d'enfants à la suite d'une séparation.

### **Commission Emploi, qualification et revenus du travail**

Les avis de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » sont classés en quatre grandes thématiques : « enjeux générationnels », « conditions de travail », « transition écologique, transformation numérique, emploi et formation » et « secteurs en développement ». Ils font écho aux avis généraux n°1 (« Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux »), n°2 (« Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société ») et n°4 (« Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques »). L'avis n°1 de la commission apporte une brique supplémentaire à l'observation des jeunes, sous l'angle du suivi des parcours des jeunes du système éducatif à l'entrée dans la vie professionnelle. Cet avis sera traité conjointement avec la commission

« Services publics et services aux publics ». L'avis n°2 complétera l'avis n°9 de la commission « Démographie et questions sociales » en abordant la question des seniors sous l'angle de l'emploi des seniors et du passage de l'activité à la retraite.

La thématique des « conditions de travail » explore notamment l'impact du télétravail sur les conditions de travail, notamment dans l'avis n°3 qui reprend le thème du handicap, thème abordé dans le programme 2019-2023, et invite à approfondir l'analyse de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. L'avis n°4 porte sur le télétravail et aborde plus largement l'impact de la transformation numérique sur les conditions de travail. L'avis n°5 propose d'explorer et d'éclairer le phénomène du travail non rémunéré.

Les avis n°6 et n°7 se penchent sur la transformation des métiers en lien avec les transformations numériques et écologiques, les besoins en compétences qui en découlent et les réponses de l'appareil de formation à ces besoins. L'avis n°8 aborde la question des nouvelles formes d'emploi dont l'emploi des plateformes numériques et invite à compléter les travaux menés dans le cadre du rapport Gazier de 2016.

La commission propose enfin d'explorer deux secteurs en évolution : l'économie sociale et solidaire (avis n°9) et les services à la personne (avis n°10), secteurs qui nécessitent des travaux de clarification de périmètre et d'inventaire des sources existantes pour en mieux mesurer l'emploi et les activités dans toute leur diversité.

## **Enjeux générationnels**

### **Avis n° 1 : Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel**

---

Le Conseil réaffirme l'importance d'éclairer davantage la diversité des parcours dans le système éducatif des élèves, des apprentis et des étudiants et des différentes situations, jusqu'à leur transition vers le monde professionnel. A cette fin, il encourage la construction de cohortes d'élèves, apprentis et étudiants, reposant sur l'Identifiant national élève (INE).

Le Conseil recommande d'étudier plus finement l'insertion des jeunes en fonction de leur parcours éducatif, et de porter une attention particulière au suivi des jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (Neet). Le conseil prend note des avancées réalisées dans le suivi des parcours des jeunes entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le conseil sera attentif à une bonne coordination des producteurs pour tirer parti de la complémentarité des données administratives et d'enquêtes. Cet avis sera traité en inter-commissions avec la commission services publics.

### **Avis n° 2 : L'emploi des seniors et le passage de l'activité à la retraite**

---

Le conseil salue les travaux visant à mieux connaître la situation d'activité des seniors dans les années qui précèdent et qui suivent l'âge de la retraite.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de mobiliser les sources d'informations permettant de décrire les trajectoires dans les dernières années de vie active : cessation progressive d'activité, cumul emploi-retraite, chômage. Il encourage également le développement de travaux d'analyse en comparaison internationale concernant l'insertion/réinsertion.

## **Conditions de travail**

### **Avis n° 3 : Handicap, marché du travail et conditions de travail**

---

Le Conseil salue les avancées réalisées pour suivre le parcours professionnel des personnes en situation de handicap. Il réitère l'intérêt de progresser sur la connaissance des personnes en situation de handicap sous différents angles, en particulier celui de leur insertion professionnelle.

Il encourage la poursuite des travaux sur l'insertion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail ainsi que leurs conditions de travail, en particulier le recours au télétravail.

### **Avis n° 4 : Le télétravail et les autres changements des conditions de travail liés à la crise sanitaire**

---

Les conditions de travail ont connu et connaissent des transformations révélées par la crise sanitaire (développement du télétravail) ou liées au changement climatique. Le conseil salue les travaux réalisés pendant la crise sanitaire à travers l'enquête TRACOV de la Dares.

Le Conseil préconise de poursuivre la mobilisation et la consolidation des sources d'information disponibles pour décrire les changements à l'œuvre, les opportunités (conciliation vie personnelle-vie professionnelle, réduction des déplacements...) et les risques qui pèsent sur les salariés (déconnexion par rapport au collectif de travail, risques psychosociaux, pénibilité...) et mesurer leur évolution dans le temps.

### **Avis n° 5 : Mesure du travail non rémunéré**

---

Le conseil souligne la nécessité de mieux connaître le travail non rémunéré et d'en mesurer l'ampleur.

Il préconise d'identifier les sources d'information permettant de suivre les différents types de travail non rémunéré (en accord avec la définition de l'Organisation internationale du travail), d'en évaluer l'ampleur (bénévolat, travail domestique, conjoints collaborateurs, aidants, stages non rémunérés...) et de situer les résultats français dans une perspective internationale.

## **Transition écologique, transformation numérique, emploi et formation**

### **Avis n° 6 : Identifier les compétences numériques et environnementales liées à la transformation des métiers**

---

Les transformations numérique et écologique impactent le contenu des métiers.

Le Conseil souhaite que soit développée une approche statistique transversale pour suivre les évolutions des compétences numériques et environnementales dans tous les métiers, y compris les métiers spécifiquement numériques ou environnementaux. Il incite à mieux cerner le périmètre de ces métiers.

### **Avis n° 7 : Réponses de l'appareil de formation aux besoins du système productif**

---

Le Conseil considère qu'il est nécessaire d'éclairer la question des réponses de l'appareil de formation à l'évolution des besoins du marché du travail. Il salue d'une part les travaux prospectifs qui dressent un panorama des métiers à l'horizon 2030 et d'autre part ceux visant à adapter le référentiel des métiers et des compétences.

Le Conseil incite les producteurs de données à mettre en commun leurs sources pour évaluer si l'appareil de formation initiale et continue permet de répondre aux besoins du système productif.

### **Avis n° 8 : Les nouvelles formes d'emploi, dont l'emploi des plateformes numériques**

---

L'économie numérique contribue à l'émergence de nouvelles formes d'emploi.

En 2016, le rapport sur la diversité des formes d'emploi (rapport Gazier) décrivait ces nouvelles formes d'emploi. Le Conseil souhaite qu'un bilan de recommandations du rapport Gazier soit réalisé.

Il suggère que la définition des travailleurs de plateforme soit revisitée pour prendre en compte les évolutions dans ce domaine.

Il recommande de consolider et de croiser les données disponibles et d'assurer une veille sur l'apparition de nouveaux circuits d'observation afin de nourrir la réflexion sur l'impact du phénomène de plateformes sur les métiers et l'emploi.

### **Secteurs en développement**

### **Avis n° 9 : Observer l'économie sociale et solidaire**

---

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un domaine qui répond à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du *Care*, des services à la personne, etc. Une étude prospective sur les métiers en 2030 indique que les métiers du *Care* sont et resteront en tension dans les années à venir.

Le Conseil considère qu'il est important de mieux cerner le périmètre statistique de l'ESS et de clarifier les critères d'appartenance.

Il recommande de répertorier les sources d'information sur le champ de l'ESS, qu'elles relèvent de la statistique publique ou qu'il s'agisse de sources privées. Il suggère aux différents acteurs de se coordonner en vue d'apporter une vision consolidée de l'emploi dans ce domaine.

### **Avis n° 10 : Observer l'emploi et les conditions de travail dans le secteur des services à la personne**

---

Le secteur des particuliers employeurs et des services à la personne emploie environ 1,3 million de salariés et connaîtra dans les années à venir des transformations liées au départ en retraite de nombre d'entre eux.

Un groupe de travail du Cnis sur la connaissance des emplois dans le secteur des services à la personne avait formulé des préconisations en 2012. Le Conseil souhaite qu'un bilan de ces préconisations soit réalisé, ainsi que des études réalisées par la statistique publique sur ce secteur.

Il suggère en outre aux différents acteurs de se coordonner pour répertorier les sources mises à disposition par la statistique publique, et identifier dans quelle mesure ce secteur y est pris en compte ou nécessite une collecte d'information régulière et homogène aux autres branches.

## Commission Entreprises et stratégies de marché

Les avis de la commission « Entreprises et stratégies de marché » s'organisent autour de trois grands chapitres : « transition écologique, transformation numérique et traçabilité », « chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises » et « observation sectorielle des entreprises ». Le premier groupe d'avis contribue à apporter des réponses à deux avis généraux : l'avis général n°1 sur la transition écologique et l'avis général n°2 sur la transformation numérique. Il fournit différents éclairages sur la question de la transition écologique : l'avis n°1 propose d'éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique, l'avis n°2 se focalise sur les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique, et l'avis n°3 aborde cette question du point de vue des efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique. L'avis n°4, quant à lui, contribuera à la réflexion proposée dans l'avis général n°2 sur la transformation numérique. Il suggère de se pencher sur les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises en prenant notamment en compte l'impact de la transformation numérique.

Deux avis s'inscrivent dans la thématique « chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises ». L'avis n°5 propose de développer les travaux européens sur les entreprises multinationales et notamment sur les stratégies de ces entreprises et leur impact sur l'économie française. L'avis n°6 suggère d'améliorer la connaissance des stratégies de production des entreprises et de la vulnérabilité des approvisionnements.

La thématique « observation sectorielle des entreprises » regroupe trois avis. L'avis n°7 reprend un thème du précédent programme de moyen terme sur la connaissance de l'économie sociale et solidaire et pourra s'articuler avec l'avis n°9 de la commission « Emploi, qualifications et revenus du travail ». L'avis n°8 aborde un thème nouveau : celui de l'économie bleue. La connaissance de ce domaine nécessite des travaux pour en définir le périmètre avant de pouvoir mesurer son importance. L'avis n°9 propose de documenter l'impact du changement de nomenclatures (et l'adoption de la NAF 2025) sur les statistiques d'entreprises.

Enfin, la plupart des avis de la commission « Entreprises et stratégies de marché » s'inscrivent dans une perspective internationale et répondront ainsi aux préconisations de l'avis général n°3.

### **Transition écologique, transformation numérique et traçabilité**

#### **Avis n° 1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques)**

---

Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.

Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de gaz à effet de serre, pollutions, consommations de ressources, impact sur la biodiversité...) et d'identifier les actions des entreprises pour les limiter, en lien avec leurs résultats économiques. Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ».

Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

#### **Avis n° 2 : Observer les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique**

---

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub>, déforestation importée, etc.).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique.

Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage...).

### **Avis n° 3 : Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique**

---

La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux.

Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion.

Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition.

### **Avis n° 4 : Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises**

---

Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables.

Le conseil recommande d'explorer notamment l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des métiers), les formes d'organisation et les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.

Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.

### **Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises**

### **Avis n° 5 : Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales**

---

Le conseil réitère l'importance de comprendre les stratégies d'organisation des groupes multinationaux et leurs conséquences sur leur activité, l'emploi, etc.

Il note avec satisfaction les progrès réalisés au niveau européen qui permettront d'accéder à des données sur les grandes entreprises soumises à l'obligation de rapportage financier et non-financier à partir de 2023. Il salue la participation du système statistique public aux travaux européens sur les groupes d'entreprises.

Il invite à mobiliser ces nouvelles sources de données produites, pour éclairer les stratégies des entreprises multinationales et l'impact de ces stratégies sur l'économie française.

### **Avis n° 6 : Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements**

---

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

A cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

## **Observation sectorielle des entreprises**

### **Avis n° 7 : Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire**

---

L'économie sociale et solidaire est significative et répond notamment à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du *Care*, des services à la personne, etc., mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire.

Le Conseil réitère la nécessité de progresser dans la connaissance de ce champ économique et de ses enjeux économiques et sociaux. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et il souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du champ et ses impacts sur l'économie. A cet effet, il suggère que le champ de certaines enquêtes auprès des entreprises soit élargi aux associations.

### **Avis n° 8 : Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue**

---

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

### **Avis n° 9 : Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises**

---

La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) a été adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs doivent instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.

Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les changements que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF. Il invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises.

## Commission Environnement et développement durable

L'ensemble des avis de cette commission répondront sous différents angles aux recommandations de l'avis général n°1 sur la transition écologique. Ils permettront également d'alimenter la réflexion sur les inégalités (avis général n°5) et la santé (avis général n°7) et comportent pour la plupart une dimension d'analyse territoriale infranationale (avis général n°8) ou internationale (avis général n°3).

Ces avis sont classés en trois grandes thématiques : « comptes de l'environnement et empreinte carbone », « état de l'environnement », « activités humaines et changement climatique ». La question des comptes de l'environnement et de l'empreinte carbone sera abordée selon deux approches : l'approche comptable des comptes nationaux et de la mesure de l'empreinte carbone des différents acteurs (avis n°1) et l'approche physique des comptes économiques de l'environnement (avis n°2).

L'état de l'environnement abordera la question du suivi de l'état de la biodiversité (avis n°4) et de la mesure de l'état de la ressource en eau (avis n°5).

La thématique « activités humaines et changement climatique » propose d'aborder la question de la transition écologique par le biais des fonctions de vie : se nourrir et consommer, se déplacer, construire et se loger, produire et travailler.

L'avis n° 5 aborde la thématique nouvelle de la sobriété. L'avis n°6 invite le système statistique public à mesurer la rénovation énergétique des bâtiments. Deux avis portent sur les mobilités : l'évolution du transport de marchandises (avis n°7) et la mobilité des personnes (avis n°8). Enfin, deux avis abordent l'effet du changement climatique sur les inégalités socioéconomiques (avis n°9) et sur la santé (avis n°10).

### **Comptes de l'environnement et empreinte carbone**

#### **Avis n° 1 : Mesurer l'empreinte carbone à différentes échelles**

---

Le Conseil rappelle l'importance de mesurer l'empreinte carbone tant dans une approche macroéconomique (empreinte carbone de la France) que microéconomique (empreinte carbone des agents économiques).

Le Conseil recommande de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur les données de la comptabilité nationale et des comptes nationaux étrangers et à mettre au point des indicateurs synthétiques reflétant l'arbitrage entre émissions carbone et activités économiques.

Il préconise de progresser dans l'analyse de l'empreinte par catégories de ménages et incite à consolider la méthodologie de calcul de cette empreinte.

Le conseil recommande que les données nécessaires à l'établissement de ces empreintes soient mises à disposition des chercheurs dans le respect du secret statistique.

Il insiste sur l'importance de disposer de résultats comparables au niveau international.

#### **Avis n° 2 : Enrichir les comptes économiques de l'environnement**

---

Le Conseil salue les travaux internationaux menés sous l'égide des Nations unies qui intègrent la comptabilité physique des écosystèmes naturels comme complément à la norme du système de comptabilité économique de l'environnement. Il souhaite que la statistique publique poursuive sa participation à ces travaux et aux travaux européens en cours.

Le Conseil recommande de renforcer les indicateurs sur l'état des écosystèmes, les comptes de flux de matières et les mesures des pressions et de poursuivre les travaux méthodologiques sur la valorisation du capital naturel, en favorisant la diversité des approches. Il encourage l'approfondissement des collaborations entre les chercheurs et la statistique publique française dans la perspective de l'élaboration de comptes des écosystèmes. Il souligne l'importance d'une mise en cohérence entre l'approche macroéconomique et la comptabilité environnementale des agents économiques.

Le Conseil encourage également une meilleure prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions, y compris celle de la biodiversité, dans les statistiques macroéconomiques.

## **État de l'environnement**

### **Avis n° 3 : Suivre l'état de la biodiversité**

---

Au-delà de sa valeur intrinsèque, la biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien. Les écosystèmes naturels procurent nourriture, matériaux, énergie, régulent les réserves d'eau et le climat, et sont source de bien-être et d'activités touristiques. Aux côtés de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité représente un impératif moral et un enjeu majeur de la transition écologique.

Le Conseil souligne la nécessité de mieux connaître et suivre l'état de la biodiversité sur les territoires, les pressions qui s'exercent sur elle par l'activité anthropique et les impacts sur les services qu'elle fournit.

Le Conseil recommande un suivi régulier et le plus extensif possible, décliné et harmonisé par territoire permettant d'apprécier l'évolution des services écosystémiques, avec une attention particulière aux interconnexions entre les différentes composantes de la biodiversité. Il insiste sur la nécessité de rassembler les données permettant de caractériser statistiquement les apports différentiels des Solutions fondées sur la Nature (SFN) par rapport aux autres solutions envisageables.

Il encourage la poursuite de la coordination entre les organismes publics et associatifs pour une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité d'un territoire.

### **Avis n° 4 : Documenter les évolutions de la ressource en eau**

---

L'eau est essentielle à la préservation des écosystèmes, à la production agricole... Elle est au cœur des interactions entre les systèmes humains et les systèmes naturels, par la pollution, les prélèvements bruts et nets.

Le Conseil affirme l'importance de documenter la question des ressources en eau, sur les aspects de la qualité de l'eau, des usages, de la quantité d'eau, de l'accès à l'eau et de son allocation et d'améliorer la robustesse des données pour apprécier l'évolution de cette ressource dans le cadre du changement climatique.

Le Conseil souhaite que les travaux, mobilisant de nombreuses sources de données à ce sujet, se poursuivent.

Le Conseil invite à enrichir la liste des indicateurs comparables au niveau international qui pourraient être produits régulièrement pour suivre la question de la ressource en eau.

## **Activités humaines et changement climatique**

### **Avis n° 5 : Comment mesurer la sobriété ?**

---

La sobriété est une des voies de la transition vers une société durable, notamment vis-à-vis des enjeux climatiques et de biodiversité. La mesure statistique de la sobriété n'est toutefois pas aboutie.

Dans ce contexte, le Conseil invite la statistique publique à conduire des travaux pour définir la sobriété et quantifier les évolutions des comportements en matière de sobriété des différentes catégories de ménages, des entreprises et des pouvoirs publics

## **Avis n° 6 : Mesurer la rénovation énergétique des bâtiments**

---

La rénovation énergétique des bâtiments est un des vecteurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques permettant d'évaluer l'efficacité des gestes et des politiques de rénovation énergétique.

Le conseil incite les producteurs à combiner toutes les sources de données disponibles (données d'enquête, sources administratives, données privées de consommations d'énergie) pour mieux mesurer l'impact de la rénovation énergétique.

## **Avis n° 7 : Suivre l'évolution du transport de marchandises**

---

La décarbonation du secteur des transports représente un enjeu important dans la lutte contre le changement climatique.

Compte tenu de l'importance du transport de marchandises, le Conseil encourage les travaux visant à mieux mesurer le développement de la multimodalité dans ce secteur ainsi que les flux logistiques et leur évolution (dans un contexte notamment de développement du e-commerce). A cet égard, l'exploration de nouvelles sources de données, y compris privées, comme les traces numériques et la numérisation des documents de chargement, est encouragée, de même que l'analyse des expériences d'autres pays.

## **Avis n° 8 : Observer la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO<sub>2</sub>**

---

La décarbonation des transports doit passer par l'évolution des modes de transport et des flux de mobilité des personnes.

Le Conseil souhaite que toutes les sources d'informations disponibles soient mobilisées pour observer les pratiques de mobilité des personnes et pour calculer les émissions de CO<sub>2</sub> associées. Il souligne l'importance de prendre en compte les dimensions sociale et territoriale dans ces travaux, dans la mesure où les politiques de mobilité doivent nécessairement prendre en compte ces deux dimensions.

Par ailleurs, il préconise que soient produites les statistiques nécessaires aux analyses coûts-bénéfices pour les ménages de la transition écologique dans les transports (notamment par le développement de la voiture électrique, du vélo, etc. ).

## **Avis n° 9 : Inégalités socioéconomiques, changement climatique et biodiversité**

---

La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité nécessitent de prendre en considération des objectifs d'efficacité environnementale, d'efficacité économique et d'équité, parfois difficilement réconciliables.

La dégradation de la biodiversité et le dérèglement climatique ont des répercussions d'ampleur inégale selon les différentes catégories de ménages. Les politiques de transition écologique sont susceptibles de provoquer des inégalités entre les ménages. Il est important que le système statistique puisse fournir suffisamment d'informations pour éclairer ces enjeux redistributifs de la transition écologique dans ses différentes dimensions.

Le Conseil recommande ainsi d'éclairer le lien entre l'environnement, la transition écologique et la situation socio-économique et géographique des individus sous différents angles : expositions aux risques naturels, inégalités environnementales, contributions aux émissions de CO<sub>2</sub>, impacts des mesures de transition par catégories de ménages, capacité à financer des dépenses liées à la transition climatique, notamment. Le Conseil soutient les travaux d'analyse distributionnelle de l'empreinte carbone (cf. avis 3 de la commission).

## **Avis n° 10 : Santé et environnement**

---

L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers différents facteurs : la qualité des milieux (air, eau, etc.), la pollution, les nuisances (bruit, insalubrité, etc.), les variations climatiques... Les

activités humaines peuvent également avoir un impact sur la santé, notamment les activités industrielles, urbaines ou l'évolution des technologies.

Le Conseil recommande de mobiliser les informations statistiques pour documenter l'impact de l'environnement sur la santé des personnes, en apportant un éclairage particulier sur les inégalités socioéconomiques, territoriales et les professions les plus exposées (agriculteurs, conducteurs d'engins, ouvriers du BTP, etc.).

Le conseil encourage le rapprochement des producteurs et utilisateurs de données statistiques sur la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale dans le cadre de la démarche internationale « une seule santé » (*One Health*).

## Commission Services publics et services aux publics

Les avis de la commission « Services publics et services aux publics » sont classés en quatre grandes thématiques : « santé et social », « les jeunes », « justice et sécurité » et « accès et qualité des services publics ». Ils contribueront à la réflexion autour de plusieurs thèmes des avis généraux : la santé (avis général n°7), les enjeux générationnels (avis général n°4), les inégalités (avis général n°5). Les avis de la thématique « santé et social » porteront sur les inégalités de santé (avis n°1) et le suivi des parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques (avis n°2).

La thématique des jeunes sera envisagée sous deux angles : le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle (avis n°3 qui sera traité en commun avec la commission Emploi, qualification et revenus du travail) et la trajectoire des jeunes en prise avec la justice (avis n°4).

La thématique « justice et sécurité » propose à la statistique publique de consolider les systèmes d'information relatif au parcours pénal des personnes (avis n°5) et à la délinquance (avis n°6).

Enfin, quatre avis permettront de documenter sous différents angles l'accès et la qualité des services publics : angle territorial dans l'avis n°7 qui suggère d'harmoniser et de consolider les services des services publics locaux. Cet avis répondra à l'avis général n°8 (des données par et pour les territoires) ; angle des inégalités d'accès pour l'avis n°8 ; angle des personnels des services publics et de leurs conditions de travail (avis n°9). L'avis n°10 reprend un avis du précédent programme de moyen terme et invite les producteurs de statistique publique à définir des indicateurs de qualité des services publics.

### **Santé et social**

#### **Avis n° 1 : Évaluer les inégalités de santé en lien avec l'offre et la qualité du système de santé**

Le Conseil réitère l'importance de développer l'information sur les inégalités, en particulier en matière de santé. Il soutient les travaux visant à une meilleure connaissance des conditions d'accès et de recours aux soins et des inégalités sociales et territoriales en la matière : information disponible, accessibilité, mais aussi qualité des services rendus (dont délais d'attente) et coût. Il s'agira en particulier d'exploiter les données existantes qui permettent d'évaluer la capacité du système de santé dans toutes ses dimensions (hôpital, médecine de ville, professionnels de santé, secteur médico-social) à répondre aux besoins des habitants.

#### **Avis n° 2 : Suivre les parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques**

Le Conseil juge nécessaire d'éclairer davantage la question de l'intégration des personnes âgées dans la société et de suivre leur prise en charge dans le cadre des politiques publiques, que ce soit à domicile ou dans des résidences avec services pouvant aller jusqu'aux EHPAD. Il soutient les projets de mise en place de cohortes relatives aux parcours des personnes âgées et recommande de mobiliser et si nécessaire de faire évoluer l'ensemble des sources disponibles (enquêtes ou sources administratives) pour qu'elles contribuent à cette analyse longitudinale.

## **Les jeunes**

### **Avis n° 3 : Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel**

---

Le Conseil réaffirme l'importance d'éclairer davantage la diversité des parcours dans le système éducatif des élèves, des apprentis et des étudiants et des différentes situations, jusqu'à leur transition vers le monde professionnel. A cette fin, il encourage la construction de cohortes d'élèves, apprentis et étudiants, reposant sur l'Identifiant national élève (INE).

Le Conseil recommande d'étudier plus finement l'insertion des jeunes en fonction de leur parcours éducatif, et de porter une attention particulière au suivi des jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET). Le conseil prend note des avancées réalisées dans le suivi des parcours des jeunes entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le conseil sera attentif à une bonne coordination des producteurs pour tirer parti de la complémentarité des données administratives et d'enquêtes.

Cet avis sera abordé lors d'une réunion en inter-commissions avec la commission « emploi, qualifications et revenus du travail ».

### **Avis n° 4 : Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice**

---

Le CNIS encourage les travaux relatifs au suivi des trajectoires des jeunes en prise avec la justice. Il recommande la pérennisation du panel des jeunes en prise avec la justice et un élargissement progressif de son périmètre par des appariements visant à l'enrichir et à compléter la connaissance des parcours (données d'éducation, de santé, d'emploi, de l'aide sociale à l'enfance, etc.). Ces travaux viseront à étudier les trajectoires de ces jeunes avant d'être en prise avec la justice et, après la réponse pénale, le suivi de leur trajectoire.

## **Justice et sécurité**

### **Avis n° 5 : Consolider le système d'information relatif au parcours pénal des personnes**

---

En vue d'améliorer la qualité des indicateurs de suivi et la connaissance des parcours individuels depuis les premiers signalements jusqu'à la décision de justice et son exécution, le Conseil soutient les travaux de suivi du parcours pénal des personnes via notamment l'appariement de données entre le SSM Justice et le SSM Sécurité intérieure. Il prend note des avancées réalisées en matière de rapprochement des données entre les deux SSM.

Il encourage la poursuite de l'exploration de l'utilisation de l'identifiant unique pour chaque procédure/affaire (identifiant justice : IDJ) pour la mise en place facilitée d'un système de suivi des procédures/affaires pénales, des victimes et des mis en cause.

### **Avis n° 6 : Consolider le système d'information sur la délinquance**

---

Afin de mesurer notamment la victimation et le taux de dépôt de plainte ou encore les préoccupations de la population en matière de sécurité et les opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité, le Conseil recommande de poursuivre l'élaboration d'enquêtes thématiques spécifiques (inédites ou périodiques) en complément du questionnaire socle de l'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS). Il encourage par ailleurs l'enrichissement du système d'information sur la délinquance à l'aide d'appariements entre sources administratives ou avec des données d'enquêtes de victimation et en explorant et fiabilisant l'utilisation de nouvelles sources de données.

## **Accès et qualité des services publics**

### **Avis n° 7 : Harmoniser et consolider les statistiques des services publics locaux**

Le Conseil souligne la nécessité de mieux prendre en compte la dimension territoriale dans les dispositifs afin de mieux cerner la question des inégalités territoriales. Il encourage l'amélioration des remontées d'information émanant des services publics locaux sur les dispositifs tels que l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), l'aide sociale à l'hébergement, l'aide sociale à l'enfance, la restauration scolaire et universitaire, etc. Cette amélioration portera en particulier sur la complétude de l'information et l'harmonisation des informations remontant des différents services publics locaux.

### **Avis n° 8 : Observer les inégalités d'accès aux services publics**

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à une meilleure connaissance des conditions d'accès aux services publics dans leurs différentes composantes : accès géographique, capacités à accomplir des démarches administratives dans le contexte de leur dématérialisation (littératie, illettrisme...), renoncement pour des raisons financières (d'accès à la santé, à l'éducation, à la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap...), inadéquation de l'offre aux besoins, discriminations potentielles... Il soutient également la poursuite des travaux sur le non-recours aux droits sociaux et leur élargissement à des dimensions encore peu explorées telles que le non-recours à certains services publics.

### **Avis n° 9 : Consolider les données sur les conditions de travail du personnel des services publics**

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des conditions de travail et d'activité du personnel des services publics et de leurs conséquences sur la qualité de service et leur évolution. De manière plus large, il s'agira d'évaluer l'attractivité des services publics en termes d'emploi, de rémunération et d'activité, en regard de la légitimité qu'on accorde aux personnels des services publics, de la reconnaissance de leurs missions et du sens que ces personnels donnent à leur travail. Le Conseil encourage à cette fin la poursuite d'enquêtes, ainsi que la mobilisation et les appariements des sources administratives.

### **Avis n° 10 : définir des indicateurs de qualité des services publics (du point de vue des usagers)**

Le Conseil prend acte de la multiplicité et de l'hétérogénéité des données ou baromètres sur la qualité des services publics. Il réaffirme l'importance qu'il attache à ce que la statistique publique s'empare de cette question pour clarifier les concepts et identifier les indicateurs adaptés. Le conseil encourage la mise en place d'une large concertation autour de ce sujet.

## Commission Système financier et financement de l'économie

Les avis de la commission « Système financier et financement de l'économie » sont classés en quatre grandes thématiques dont trois font écho à quatre avis généraux : « Économie, transition écologique et transformation numérique » répond aux avis généraux sur la transition écologique (avis n°1) et sur la transformation numérique (avis n°2) ; « Observer une économie mondialisée » alimentera l'avis général 3 sur l'inscription dans une perspective internationale de la statistique publique ; « Mesurer les inégalités » contribue à l'avis général n°5 sur cette thématique. La dernière thématique s'intitule « analyser la conjoncture ».

Les avis n°1 à 4 abordent la transition écologique de différents points de vue : la prise en compte de l'environnement dans les statistiques macroéconomiques, avis n°1 qui fait écho à l'avis n°1 de la commission « Environnement et développement durable », le financement de la transition écologique (avis n°2), les investissements verts (avis n°3) et la mesure des risques financiers liés au changement climatique (avis n°4). Les avis n°5 et n°6 abordent la question de la transformation numérique : mesure de la contribution du numérique à la croissance et connaissance des « fintech ».

Deux avis contribuent à l'observation d'une économie mondialisée : l'avis n°7 propose de mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance et l'avis n°8 suggère d'améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps.

L'avis n°9 aborde la question des inégalités par le biais de la comptabilité distributionnelle et de la distribution des revenus et du patrimoine des ménages par catégories de ménages.

Enfin, l'avis n°10 invite la statistique publique à explorer l'utilisation de sources de données alternatives pour les besoins d'analyse conjoncturelle et de prévision.

### **Économie, transition écologique et transformation numérique**

#### **Avis n° 1 : Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macro-économiques**

---

Dans le contexte de suivi de la transition écologique, le Conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.

Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement. Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions. Le Conseil invite le système statistique public à inscrire ses travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN (système de comptabilité nationale) 2025 et à la nouvelle *Data gaps initiative* portée par les organisations internationales.

Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

#### **Avis n° 2 : Observer le financement de la transition écologique**

---

La transition écologique aura des répercussions inégales sur les investissements à réaliser par les agents économiques.

Le Conseil préconise de mobiliser les informations permettant de donner une vision d'ensemble du financement de la transition écologique et de la contribution des agents économiques à ce financement, en particulier des différentes catégories de ménages.

### Avis n° 3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?

---

L'orientation de l'épargne vers des investissements nécessaires à la transition écologique constitue un enjeu financier majeur des prochaines années.

Le Conseil salue les nombreux travaux menés par des acteurs publics, des universitaires et des ONG, aux niveaux français et européen pour recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de les placer dans un contexte européen et international afin de proposer une typologie des investissements verts cohérente avec les taxonomies développées par les organisations internationales, en particulier Eurostat. Il préconise de regrouper et harmoniser les sources de données nombreuses mais parfois incomplètes pour les mettre à disposition des utilisateurs des statistiques au niveau le plus fin possible.

Le conseil préconise d'observer les investissements suivant une catégorisation représentative de leurs performances en matière d'émissions de GES et de lier données physiques et données monétaires, afin d'en inférer des coûts unitaires.

### Avis n° 4 : Mesurer les risques financiers liés au changement climatique

---

Le changement climatique fait peser des risques sur la valorisation des actifs et peut entraîner des engagements plus forts qu'anticipé pour le secteur financier.

Le Conseil préconise de développer une méthodologie d'estimation macroéconomique des coûts associés à ces risques en lien avec les préconisations de la *Data gaps initiative*.

### Avis n° 5 : Mesurer la contribution du numérique à la croissance

---

Alors que le numérique génère de plus en plus d'activité, sa prise en compte dans la comptabilité nationale reste difficile du fait de la nature dématérialisée des services rendus. Par ailleurs, les services totalement gratuits échappent au champ des comptes nationaux alors qu'ils apportent un surplus de valeur aux utilisateurs.

Le Conseil demande aux producteurs de mener des travaux méthodologiques visant à mieux mesurer la contribution du numérique à la croissance. Il suggère d'expertiser les informations diffusées par différents opérateurs.

Il préconise de mobiliser les sources de données existantes ou de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un compte thématique du numérique.

### Avis n° 6 : Suivre le développement de la « fintech »

---

La *fintech* est décrite comme une nouvelle industrie financière qui s'est récemment développée et qui déploie les outils numériques pour fournir de nouveaux services financiers. Elle englobe des dispositifs qui permettent à de nouveaux acteurs de concurrencer les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers, mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et les crypto-actifs.

Le Conseil salue les travaux de la Banque de France pour se doter d'un outil de détection et de suivi de la *fintech* et prend acte du fait qu'il s'agit d'un domaine non encore stabilisé, en pleine évolution, à l'origine de nouveaux outils en devenir.

Le Conseil recommande aux différents acteurs de concevoir ces outils de sorte qu'ils alimentent, en aval, la

statistique publique et que l'accès à ces nouvelles sources de données soit facilité pour les chercheurs.

## **Observer une économie mondialisée**

### **Avis n° 7 : Mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance**

---

Les entreprises multinationales jouent un rôle croissant dans les économies. Par leurs stratégies d'implantation et d'échanges entre les entités localisées en France et celles situées à l'étranger, les multinationales poursuivent notamment des objectifs d'évitement fiscal. Ces stratégies ont un impact sur la mesure du PIB et de la balance des paiements.

Le Conseil salue les travaux menés pour documenter l'internationalisation des économies et mesurer la part du commerce intra-groupe dans le commerce international. Il recommande de poursuivre ces investigations et de mobiliser les sources de données existantes pour consolider et fiabiliser les indicateurs statistiques.

Il soutient les initiatives visant à explorer les données comptables des multinationales et à les regrouper pour avoir une meilleure appréhension du phénomène de mondialisation.

### **Avis n° 8 : Améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps**

---

Le Conseil soutient la participation active de l'Insee et de la Banque de France aux initiatives internationales visant à faire évoluer les normes de statistiques macroéconomiques pour qu'elles prennent en compte les évolutions des économies : *Data gaps initiative*, système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025) ou manuel de la balance des paiements 7<sup>ème</sup> édition. Au-delà de l'évolution de ces normes, la coordination constante des méthodes et la convergence des pratiques entre pays est nécessaire, comme l'a montré l'exemple de l'évaluation de la production non marchande lors de la crise sanitaire.

Le conseil encourage les travaux visant à adapter la production des statistiques macroéconomiques et financières aux nouvelles normes qui entreront en vigueur afin de les harmoniser avec celles des autres pays. Il soutient les travaux pouvant faciliter l'accès des producteurs à des données individuelles cohérentes au niveau européen et préconise également de rétopoler les séries (autant que faire se peut) pour assurer une cohérence temporelle des statistiques.

## **Mesurer les inégalités**

### **Avis n° 9 : Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages**

---

La mesure de la croissance par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) ne dit rien de la répartition de la richesse entre les individus.

Le Conseil se félicite des travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et encourage leur poursuite ainsi que les travaux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux déclinent les principales grandeurs de la comptabilité nationale (revenus, consommation, patrimoine) selon les caractéristiques des ménages et donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts.

Le Conseil encourage la production régulière des comptes distribués. Cette vision est nécessaire pour mener des comparaisons internationales de niveau de vie et suivre l'évolution des inégalités dans les différents pays.

Il encourage les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets.

## **Analyser la conjoncture**

### **Avis n° 10 : Faciliter l'utilisation de données alternatives pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques**

---

La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme (*nowcasting*) pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources de données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques.

Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquêtes et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses macroéconomiques par des données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs.

## Commission Territoires

Alors que les territoires font l'objet de l'avis général n°8, les avis de la commission s'inscrivent en totalité dans les préconisations de cet avis général, mais font également écho à des avis d'autres commissions qui proposent un traitement territorial de leur sujet. Ils permettent également d'apporter un éclairage territorial à d'autres thématiques portées par les avis généraux : la connaissance de l'inflation (avis général n° 6), les inégalités (avis général n°5), la transition écologique (avis général n°1).

Les avis de la commission « Territoires » sont classés en quatre grandes thématiques : « observer la diversité et les spécificités des territoires », « connaissance des collectivités territoriales », « vivre et se déplacer sur les territoires » et « mieux connaître les économies territoriales ».

La première thématique permet d'aborder la question des inégalités entre les territoires, sous l'angle d'une part de la vulnérabilité des territoires face aux conséquences du changement climatique (avis n°1) et d'autre part celui des disparités entre territoires selon les différents types de territoires (avis n°2). Sur cette thématique figurent deux autres avis : l'avis n°3 consacré au développement des statistiques sur les Outre-mer qui s'inscrit dans la continuité d'un avis du précédent programme 2019-2023 et l'avis n°4 sur l'observation des territoires transfrontaliers et les comparaisons transfrontalières.

La thématique de la connaissance des collectivités est servie par un avis sur l'amélioration de la connaissance des actions des collectivités territoriales par le biais, notamment, de données budgétaires par fonction des collectivités territoriales.

Trois avis répondent à la thématique « vivre et se déplacer sur les territoires » : l'avis n°6 s'intéresse à l'estimation de la population présente sur un territoire et prolonge un avis du programme 2019-2023. Les avis n°7 et n°8 ont trait à la mobilité des personnes et à l'évolution des trajectoires résidentielles et à l'analyse des enjeux pour les territoires.

Deux avis explorent enfin la connaissance des économies territoriales, l'avis n°9 invite à mieux connaître les prix et la consommation à des niveaux infranationaux et l'avis n°10 propose de décrire les marchés immobiliers locaux.

### **Observer la diversité et les spécificités des territoires**

#### **Avis n° 1 : Observer la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales**

---

Les transformations climatiques et environnementales en cours touchent le pays dans son ensemble, avec toutefois des impacts variés selon les territoires du fait de leur géographie ou de leur économie.

Le Conseil recommande de définir les critères (zones inondables ou soumises à submersion, zones soumises à une forte pollution atmosphérique, zones à forte vulnérabilité en matière de biodiversité et d'eau...) permettant de qualifier le degré de vulnérabilité d'un territoire. Il incite les acteurs à mettre en commun leurs informations statistiques afin d'enrichir l'analyse de cette vulnérabilité et son évolution et de mieux caractériser les populations et les entreprises concernées, sur les territoires pertinents.

Enfin, le Conseil préconise de mettre à disposition les données d'inventaire et d'empreinte carbone à l'échelle infranationale.

#### **Avis n° 2 : Enrichir l'analyse des disparités entre types de territoires**

---

L'analyse des disparités territoriales nécessite de prendre en compte d'autres découpages territoriaux que les découpages administratifs. En particulier, les besoins sont nombreux d'analyse des disparités entre rural, urbain ou péri-urbain ainsi que de mesure de la centralité d'un territoire. Ces disparités territoriales se manifestent dans plusieurs domaines : disparités de revenus, dynamisme économique, accès aux services et aux équipements, aménités environnementales, etc.

À la suite des travaux ayant conduit à une nouvelle définition du rural, le Conseil recommande de diffuser un plus grand nombre d'indicateurs selon cette définition par type de territoires, selon différentes dimensions : disparités et complémentarités dans l'accès aux services et aux équipements, fragilités et atouts économiques et sociaux.

Il insiste sur la nécessité de pouvoir étudier ces disparités à l'infra-communal, notamment sur les quartiers de la politique de la ville (QPV), en diffusant plus de sources à cette échelle (données carroyées du recensement par exemple).

Afin de faciliter l'analyse de ces disparités, le Conseil recommande d'enrichir les données de contexte mises à disposition dans les enquêtes ménages par des informations qui décrivent le territoire de résidence (taux de chômage, taux de pauvreté, équipements et services...).

### **Avis n° 3 : Compléter l'information statistique sur les Outre-mer, notamment sur les enjeux spécifiques à ces territoires**

---

Le Conseil constate le développement des travaux statistiques ces dernières années sur les Outre-mer, notamment le document annuel de l'Insee « statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer ». Il encourage les producteurs à compléter l'information disponible et à finaliser l'extension de la collecte des données à l'ensemble des départements et régions d'outre-mer afin d'approfondir la connaissance des territoires ultramarins tant dans les domaines économiques (connaissance du tissu des microentreprises, éclairage sur l'économie bleue) que dans les domaines sociaux (analyse de la pauvreté, qualité des logements, santé, insécurité, mobilité des personnes...) ou environnementaux.

Il préconise également de maintenir des opérations spécifiques visant à mieux couvrir les thématiques pour lesquelles les enjeux des territoires ultramarins se distinguent de ceux des autres territoires français.

### **Avis n° 4 : Observer les territoires frontaliers et mener des comparaisons transfrontalières**

---

Comprendre les dynamiques économiques et sociales des territoires français frontaliers nécessite de définir et de caractériser ce qui fait la spécificité de fonctionnement des territoires frontaliers et quelles sont leurs problématiques propres.

Le Conseil appuie les travaux visant à quantifier le nombre de travailleurs frontaliers sortants ou entrants. Il recommande de mener des travaux méthodologiques visant à faciliter l'analyse des territoires frontaliers et de mobiliser les sources existantes pour pérenniser la production de ces données sur les travailleurs frontaliers (en particulier le pays d'origine de leurs revenus) et plus généralement des habitants de ces territoires.

Le conseil préconise de réaliser des études comparatives des territoires frontaliers avec leurs voisins européens (par exemple, meilleure connaissance des revenus des deux côtés de la frontière) et d'éclairer des problématiques de ces territoires en les plaçant dans leur contexte géographique (marchés du foncier et mobilités résidentielles, offre en services de santé, pénurie de main-d'œuvre côté français du fait de l'attractivité du territoire européen voisin, etc.).

### **Connaissance des collectivités territoriales**

### **Avis n° 5 : Améliorer la connaissance des actions menées par les collectivités territoriales**

---

Le conseil constate les efforts des acteurs publics nationaux ou locaux pour donner plus de visibilité à leurs travaux sur la connaissance des collectivités territoriales. Il recommande de progresser dans l'harmonisation des données produites par les différents acteurs et l'élaboration de cadres communs avec les collectivités territoriales.

Il préconise également d'approfondir la valorisation des statistiques déjà disponibles de dépenses par fonction (ex. : dépenses d'action sociale), et d'accompagner le développement de nouvelles statistiques (budgets verts, etc.) afin de mieux mesurer les disparités entre les collectivités territoriales, en particulier en fonction de leur taille, et d'éclairer les politiques publiques locales en faveur de la transition écologique (politiques alimentaires, économie circulaire, déchets, eau...).

Le conseil invite les producteurs à poursuivre la mobilisation des sources permettant d'identifier et suivre les caractéristiques et activités des entreprises publiques locales (EPL), en concertation avec la fédération des élus des entreprises publiques locales.

## **Vivre et se déplacer sur les territoires**

### **Avis n° 6 : Estimer la population présente sur le territoire**

---

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique et l'attractivité d'un territoire, la fréquentation de ses équipements et l'utilisation de ses ressources. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que l'ensemble des données publiques et privées soient mobilisées pour mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

### **Avis n° 7 : Documenter la mobilité des personnes et les enjeux pour les territoires**

La mobilité des personnes est au cœur des enjeux d'aménagement du territoire. Elle renvoie à la question des transports qui structurent le territoire et à la mise en œuvre des politiques d'accessibilité et d'aménagement.

Le Conseil prend note de l'existence de nombreuses sources de données relatives aux déplacements domicile-travail des personnes. Il préconise d'enrichir les données relatives aux déplacements domicile-travail de longue distance et aux déplacements hors domicile-travail. La mobilité des étudiants, des retraités et des touristes mériterait d'être mieux documentée. Il suggère de mobiliser les sources de données existantes, y compris les données privées, et d'identifier les informations à recueillir pour tenir compte de l'ensemble des flux de personnes et pouvoir éclairer l'impact des mobilités sur l'action publique locale d'aménagement des territoires.

Il renouvelle sa demande de mieux mettre à disposition et harmoniser les données sur les infrastructures et services de transports offerts sur chaque territoire, en particulier les infrastructures dédiées aux modes actifs ou partagés (autopartage, covoiturage, vélos en libre-service...), afin de permettre un meilleur suivi des effets des politiques publiques locales visant à décarboner les mobilités.

### **Avis n° 8 : Suivre l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages**

---

Le développement du télétravail, accéléré par la crise sanitaire, affecte différemment les professions et les territoires. Certaines catégories de ménages, pour lesquels le télétravail est une option possible, peuvent être enclins à adopter des stratégies résidentielles qui auront des répercussions sur les équilibres et complémentarités entre les territoires. D'autres facteurs influencent également ces choix résidentiels : offre de transports, taux d'intérêts, prix du foncier, offre de formation initiale, attractivité des marchés locaux du travail, etc.

Le Conseil salue les travaux du système statistique public pour suivre le développement du télétravail et les trajectoires résidentielles des ménages depuis la crise sanitaire. Il recommande de mobiliser et enrichir les sources de données existantes pour identifier les territoires en croissance ou en décroissance démographique et mesurer les impacts économiques et environnementaux de ces trajectoires.

## **Mieux connaître les économies territoriales**

### **Avis n° 9 : Mieux connaître les prix et la consommation à des niveaux infranationaux**

---

La hausse des prix de l'alimentation, du logement ou des transports affecte différemment les ménages, notamment en fonction de leur localisation.

Le Conseil accueille avec satisfaction les travaux de comparaison spatiale des prix menés par l'Insee et encourage à mobiliser toutes les données disponibles (y compris données de caisses, données des fournisseurs de gaz et d'électricité) permettant une comparaison des prix par territoires à un niveau plus fin.

Il préconise d'engager des travaux d'élaboration de budgets des ménages et d'observer leur consommation, en particulier les consommations d'énergie, à l'échelle territoriale.

### **Avis n° 10 : Décrire les marchés immobiliers locaux**

---

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains.

Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locatifs locaux.

Il encourage la production des statistiques nécessaires pour mesurer l'impact des lois visant à lutter contre l'artificialisation nette des sols (dite loi ZAN), et la précarité énergétique (sortie des logements les plus énergivores du marché de la location) sur les prix des logements à l'achat ou à la location.

#### **Commission Évaluation du recensement de la population**

Le Conseil approuve les avis suivants, émis par la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp).

### **Avis n° 1 : Faire vivre le partenariat entre l'Insee et les communes**

---

La Cnerp note avec satisfaction les progrès réalisés pour consolider le partenariat entre l'Insee et les communes et encourage la poursuite des travaux de pédagogie et de communication à destination des communes sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Elle apprécie l'organisation en plus grand nombre de réunions annuelles au niveau départemental, permettant une meilleure appropriation par les élus et services concernés des concepts, méthodes et données produites.

### **Avis n° 2 : Développer les actions de communication vis-à-vis des citoyens**

---

La Cnerp salue la refonte du site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et le développement d'outils de communication sur les réseaux sociaux.

Elle recommande d'effectuer un bilan des initiatives entreprises et de poursuivre ces actions à visée pédagogique pour assurer plus de visibilité.

### **Avis n° 3 : Alléger la charge des communes et de l'Insee**

---

La Cnerp se félicite des travaux menés récemment pour alléger la charge des communes, en particulier l'expérimentation permettant aux communes de recourir à un prestataire pour le recrutement des agents recenseurs et le projet Recens'smart de production d'un questionnaire adapté à tous les supports informatiques (ordinateur, smartphone, tablette) favorisant le développement de la collecte par internet.

La Cnerp préconise de généraliser l'expérimentation de recours à un prestataire pour les communes qui le souhaitent.

Elle rappelle que l'allègement de la charge et la réduction des coûts des communes peut aussi passer par la mutualisation au sein des intercommunalités.

#### **Avis n° 4 : Poursuivre les travaux méthodologiques pour améliorer les résultats**

---

La Cnerp sera très attentive au développement du Répertoire Statistique d'Individus et de Logements (RESIL), aux liens qui seront tissés entre RESIL et le recensement, et aux bénéficiaires qui pourront être tirés de son utilisation.

La Cnerp souhaite que le projet RESIL lui soit présenté avant sa mise en service prévue en 2025.

La Cnerp encourage la poursuite des travaux sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la codification automatique de la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Enfin, en cohérence avec l'adoption à venir du règlement européen Esop, la Cnerp soutient les travaux de production régulière de données carroyées harmonisées au niveau européen à partir du recensement et d'instruire la possibilité de diffuser à une échelle plus fine en milieu urbain.

#### **Avis n° 5 : Adapter le recensement aux demandes des utilisateurs et aux exigences européennes**

---

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes. Elle préconise des évolutions de la feuille de logement pour mieux documenter les caractéristiques des logements et immeubles, informations importantes pour la transition écologique, et l'introduction de questions sur le lieu de naissance des parents, le télétravail et le handicap (indicateur Gali) dans le bulletin individuel.

La Cnerp soutient la réalisation de l'enquête Familles adossée au recensement de la population afin d'actualiser les statistiques relatives aux situations familiales et aux parcours familiaux. Elle suggère que les résultats de cette enquête ainsi que ceux relatifs aux nouvelles questions soient partagés avec les autres commissions du Cnis susceptibles d'être concernées par ces thématiques, en particulier les commissions « Démographie et questions sociales » et « Emploi, qualification et revenus du travail ».

Enfin, la Cnerp souhaite être informée de l'impact de la mise en application du futur règlement européen sur les statistiques de population (« European Statistics on Population : ESOP ») sur la mise en œuvre et la diffusion des résultats du recensement de la population. Dans cette perspective, elle recommande de faciliter la diffusion des résultats des enquêtes annuelles de recensement.

#### **Avis n° 6 : Avancer la date de publication des résultats du recensement de la population**

---

La Cnerp recommande d'instruire l'avancement du calendrier de publication des résultats du recensement de la population et des conditions de sa mise en œuvre pour répondre aux demandes des élus.

